

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 18 mai 2007, 9 h
Cathédrale Saint-Jean-Marie-Vianney
160, rue Bruchési
Gatineau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MAI 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MICHÈLE BORCHERS	9
ALEXA PRITCHARD	17
RAY THOMAS	19
RENATO LIVINAL	25
JOHN EDWARDS	27
REPRISE DE LA SÉANCE	36
OTA HORA.....	37
ED MASOTTI.....	43
MARY MASOTTI	46
SUE ROGAN	49
LINDA CRONK (POUR ANNIE PECK).....	51
GEORGE McCORMICK.....	51
LINDA CRONK	53
LINDA CRONK (POUR DOROTHY MACKAY)	55
ANDRÉ CARRIÈRE	55
PAUL DINGLEDINE	56
MICHÈLE BORCHERS (POUR LAURA RAYMOND)	60
JACQUES RAYMOND	62
MICHÈLE BORCHERS	71
OTA HORA.....	73
GEORGE McCORMICK.....	75
JACQUES RAYMOND	76

LA PRÉSIDENTE:

5 Bienvenue à la sixième séance d'audience publique portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alley-et-Cawood.

10 Alors, il y a encore beaucoup de personnes inscrites au registre. Le registre demeure ouvert jusqu'à 9 h 30. S'il reste des questions à poser, vous pourrez les écrire, nous les faire parvenir d'ici mardi. Ces questions deviennent la propriété à ce moment-là de la commission comme en audience publique.

15 Alors, la commission juge si les réponses ont déjà été fournies, si on va pouvoir les retrouver soit dans les transcriptions, dans les documents déposés et elle peut aussi compléter ces questions comme elle l'a fait en audience publique. Les analystes pourront rentrer en contact avec les signataires de ces questions-là pour comprendre le libellé de vos questions, comprendre finalement le fond de votre préoccupation pour tenter d'aller chercher les réponses à vos questions.

20 Alors, sans plus tarder, on va demander au promoteur de bien vouloir présenter les membres de son équipe et s'il y a des documents déposés ou des questions laissées en suspens ou toute information qu'il juge utile pour compléter, de le faire maintenant. Ensuite, on va aller du côté des personnes-ressources qui pourront faire la même chose, s'ils ont des documents qu'ils ont déposés, nous expliquer brièvement ou en tout cas ce qui est nécessaire qu'on ait comme information à ce moment-ci et de nous dire si les compléments d'information viendront ultérieurement.

25 C'est sûr qu'il y a eu des engagements qui ont été pris concernant des questions qui sont laissées en suspens. Les réponses nous viendront peut-être aussi dans les jours qui vont suivre la semaine prochaine.

30 Puis on fait la même chose pour les personnes dans la salle. Si vous avez déposé des documents, vous souhaitez les expliquer, je vous invite à venir tout à l'heure, après la présentation du promoteur et des personnes-ressources, expliquer les documents. Merci. On commence.

M. DENIS ROULEAU :

35
40 Merci, madame la présidente, monsieur le commissaire. Mon nom est Denis Rouleau. Je suis le président directeur général de la compagnie LDC-Gestion et services environnementaux. J'ai ici à ma droite André Poulin, ingénieur et chargé de projet de la firme

Teknika HBA, accompagné avec nous aujourd'hui de ses experts : Yves Gagnon et Patrick Gagnon.

45 Et pour ce qui est des documents, effectivement nous avons des documents à soumettre que nous allons vous remettre dès qu'ils seront disponibles, madame la présidente. Merci.

M. ANDRÉ POULIN :

50 Madame la présidente, bonjour. Bonjour, monsieur le commissaire. Les documents à remettre sont les suivants, suite aux questions qui ont été posées hier.

55 Premièrement, je demande à la commission un petit délai. Parce que hier soir, on a terminé tard et le calcul du nombre de camions, mais réparti en fonction de la plage horaire et non pas sur les 24 heures, donc c'est un calcul qu'on ne pouvait pas faire cette nuit. Donc, on demanderait votre indulgence pour qu'on puisse faire ça la semaine prochaine et vous les transmettre aussitôt qu'on va les obtenir, parce qu'on n'a pas présentement l'information sous la main. Ce matin, on n'a pas été capables de faire ça. Donc, on va faire ça immédiatement en début de semaine.

60 Et la même chose pour le bruit, pour la question de la méthodologie, pourquoi c'est un Leq 24 heures, pourquoi le ministère des Transports utilise cette méthodologie quand, nous autres, on travaille sur une plage de 11 heures. Mais c'est la méthodologie du ministère des Transports. Il va falloir expliquer comme il faut pourquoi le ministère des Transports prend un Leq d'exposition de 24 heures.

65 L'autre chose qui avait été demandée, c'était la question de la chaîne alimentaire. Ça, on a fait ça de bonne heure ce matin en recherchant sur les moteurs de recherche de banques de données informatiques scientifiques et nous avons trouvé l'information. On a vérifié également avec notre spécialiste en biologie et la faune.

70 Donc, il existe un document dont l'étude est très exhaustive. C'est une étude faite par les organismes scientifiques en France, qui s'appelle *Stockage des déchets et santé publique*, une étude qui fait la synthèse et les recommandations sur tous les facteurs de risque et les vecteurs de transfert des problèmes de site d'enfouissement vis-à-vis les risques à la santé publique. Donc, nous allons déposer ce document à la commission. C'est une étude qui est relativement complète, je dirais même très exhaustive et très intéressante. Je pense que ça va être une source d'information importante pour la population.

80 Cependant, rapidement, parce que j'ai été obligé de la survoler, j'ai regardé ce qui concernait les aspects de la chaîne alimentaire et, à chaque fois qu'il y avait un risque

environnemental, c'était relativement aux dépôts en tranchée, ce n'était pas sur des sites d'enfouissement technique. Donc, effectivement, les dépôts en tranchée constituent des risques dans la chaîne alimentaire à cause qu'il n'y a pas de recouvrement journalier et il n'y a pas de compaction.

85

Donc, les seules informations qu'on a pu retrouver relativement à cet aspect-là, c'était vis-à-vis les dépôts en tranchée. Quand c'est des sites d'enfouissement technique où le recouvrement est journalier, dans notre cas il va être deux fois, quand le taux de compaction est élevé, à ce moment-là, selon l'étude, il n'y aurait pas à leur connaissance de risque de transmission de maladies dans la chaîne alimentaire. Donc, ça, c'est le document qu'on va déposer, madame et monsieur le commissaire.

90

Je pense que c'était les trois choses qui étaient en suspens hier donc en ce qui nous concerne.

95

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Côté des personnes-ressources, on va d'abord demander aux gens de se présenter et, au fur et à mesure, si vous avez des documents ou de l'information à fournir, de nous le dire.

100

M. JACQUES HENRY :

Oui, bonjour. Mon nom est Jacques Henry. Je suis le représentant du ministère des Transports du Québec.

105

En ce qui a trait aux documents à fournir, hier on nous a demandé de fournir les statistiques d'accidents pour tout le tronçon de la route 105 et 301 qui vont être empruntées principalement par les camions qui vont avoir à livrer les dépôts sur le site. Les analyses se font aujourd'hui, les requêtes vont se faire aujourd'hui, et puis tous les résultats pour la période de 2001 à 2005, on va inclure également 2006, les résultats vont être transmis par la suite soit en fin de journée ou, sinon, ça va aller à mardi matin, à vos analystes.

110

Puis il va avoir une comparaison également qui va être faite par rapport au plan stratégique du ministère en termes de sécurité. On parlait du Plan 2001-2005. Puis également on va faire un comparatif par rapport à l'ensemble de la province pour essayer de voir si les résultats qu'on a obtenus sur la 105 sont comparables par rapport à d'autres routes similaires au Québec.

115

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

120

Mme CATHERINE LUSSIER :

125 Bonjour. Catherine Lussier du Service de l'hygiène du milieu de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

130 Louis-Marie Poissant de la Direction de la santé publique de l'Outaouais. J'ai un document que j'ai déposé en douze copies à l'arrière. Suite à plusieurs interventions des citoyens hier, qui parlaient du comité qui existait actuellement et qui s'inquiétaient, je vous avais parlé d'un document qui s'appelle – je n'avais pas le titre hier – ça s'appelle *Les comités de vigilance liés aux installations d'élimination des déchets au Québec, bilan et perspective*. C'est préparé par le Front
135 commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Ça date quand même de quelques années, l'an 2000, août 2000, ça avait été déposé dans le cadre de l'usine de triage Lachenaie.

Alors, je ne voudrais surtout pas présumer des conclusions de la commission, mais si jamais vous deviez autoriser le site, il me semble au moins qu'il y ait un bon comité de vigilance et
140 c'est pour ça que je me suis dit que j'allais en faire des photocopies ce matin pour que tout le monde puisse y avoir accès pour préparer leur mémoire.

M. PIERRE DUCHESNE :

145 Bonjour, madame la présidente. Bonjour, monsieur le commissaire. Pierre Duchesne de la MRC de Pontiac. J'aimerais apporter quelques petites corrections et précisions par rapport à une dernière intervention qui a été faite par monsieur André Carrière de la coalition, si vous me le permettez.

150 Concernant la modification ou l'ajout d'un paragraphe qu'on a mis dans notre Plan de gestion des matières résiduelles à propos de l'importation des matières résiduelles de l'extérieur, le paragraphe se lit réellement comme suit :

155 *La Municipalité régionale de comté de Pontiac n'interdira pas la mise en décharge et l'incinération sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, lesquelles pourront être éliminées dans un futur lieu d'enfouissement technique et éventuellement aménagé à même son territoire.*

160 *Ces matières résiduelles devront provenir prioritairement des quatre municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et possiblement de la Ville de Gatineau. Les autres municipalités régionales de comté limitrophes à la MRC de Pontiac pourront aussi éliminer*

leurs matières résiduelles au LET pour autant que la capacité autorisée dans le décret du gouvernement du Québec soit respectée.

165 Premièrement, je me suis posé la question d'où venait la question des clients privés et publics, puisque ce n'était pas en référence avec la modification qu'on avait apportée au Plan de gestion des matières résiduelles, première chose.

170 Deuxième chose, je me suis un peu perdu géographiquement hier. La MRC d'Antoine-Labelle n'est pas limitrophe à celle de Pontiac. Les MRC limitrophes sont les suivantes : la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, qui sont toutes deux situées dans la région administrative de l'Outaouais, ainsi que les MRC de Témiscamingue et de la Vallée-de-l'Or dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, au nord et à l'ouest.

175 Ce qui veut dire, pour un peu faire suite aux propos que j'ai tenus hier, c'est que l'importation ne se ferait pas du côté de la MRC d'Antoine-Labelle, j'ai même mentionné Argenteuil du côté de Lachute, mais bel et bien de l'Abitibi-Témiscamingue.

180 Et juste pour vous situer géographiquement, pour conclure là-dessus, la première municipalité du côté de la MRC de la Vallée-de-l'Or est Val-d'Or, qui est un très, très grand territoire municipal et c'est à plus de 450 kilomètres du site projeté du lieu d'enfouissement technique à Danford Lake.

185 Du côté du Témiscamingue, la première municipalité est la Ville de Témiscaming, c'est environ 2 800 personnes. Elle est située à environ... c'est au-dessus de 300 kilomètres. Mais entre Témiscamingue et l'autre municipalité habitée, qui est Saint-Édouard-de-Fabre, c'est près de Ville-Marie, il y a environ 75 kilomètres.

190 Alors, quand on parle d'importer des matières résiduelles, il faut se mettre dans la tête qu'il y a des coûts énormes de transport pour ces régions-là, pour exporter leurs matières résiduelles vers chez nous si jamais c'était leur intention de le faire.

195 Donc, c'était les corrections et les précisions que je voulais apporter ce matin. Et concernant la modification qui a été apportée au Plan de gestion des matières résiduelles, ça fait partie des documents que j'ai déposés hier.

M. BERNARD CHARTRAND :

200 Bonjour. Je suis Bernard Chartrand. Je suis répondant aux Affaires municipales et Régions.

M. JEAN MBARAGA :

 Merci, madame la présidente. Mon nom c'est Jean Mbaraga. Je suis le porte-parole du

205 ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis assisté à ma gauche par monsieur Michel Bourret de la Direction des politiques du milieu terrestre, service des matières résiduelles. Et dans la salle, vous avez mesdames Monique Beauchamp et Carole Lachapelle justement qui m'accompagnent, qui sont prêtes aussi à répondre à vos interrogations.

210 Madame la présidente, vous m'aviez posé la question à savoir, à Sainte-Sophie, quelles sont les mesures qui ont été prises pour diminuer le nombre de goélands. Malheureusement, j'ai essayé de contacter le ministère ce matin et les personnes responsables n'étaient pas encore arrivées. Mais dans la pause, je vais essayer de les rejoindre.

215 **M. LAURENT MASSICOTTE :**

Bonjour, madame la présidente. Mon nom est Laurent Massicotte. Je suis représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Et dans la salle, un de mes collègues, Patrick Autotte m'accompagne.

220

LA PRÉSIDENTE :

225 Merci. Pour les personnes-ressources qui n'ont pas été nommées, est-ce que vous pourriez venir vous présenter au micro, s'il vous plaît? Est-ce qu'il y en qui n'ont pas été nommés dans la salle et qui sont personnes-ressources? Ça va?

Est-ce qu'il y a quelqu'un de la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood? Non? Merci. Oui, vous pouvez venir.

230 **Mme MICHÈLE BORCHERS :**

Merci. Madame la présidente, je voulais simplement que vous m'autorisiez à avoir un droit de réponse à l'intervention de Pierre Duchesne.

235

Il a lu donc la résolution telle qu'elle avait été adoptée à la MRC de Pontiac. Le problème est que nous, le texte qu'on a, c'est le texte qui a été fourni par LDC dans son rapport d'impact. Et je trouve un petit peu curieux que, dans le texte de la résolution fourni par LDC, il ait remplacé l'expression «tout lieu d'enfouissement au Pontiac» par «lieu d'enfouissement à Danford Lake» et qu'il ait aussi précisé qu'il pourrait accepter tout autre client public et privé. Alors, il y a un écart, si vous voulez, entre la résolution telle qu'elle a été de toute évidence comprise par LDC et telle qu'elle a été adoptée.

240

245 Alors, là, il y a un problème juridique important, et un problème d'ailleurs qui ne change rien au fait que grammaticalement parlant, si en français je dis que j'invite quatre ou cinq personnes en priorité à ma table, ça veut dire que s'il y a une file d'attente et qu'il y a

suffisamment de place, les autres peuvent aussi venir.

LA PRÉSIDENTE :

250 Un complément?

M. ANDRÉ POULIN :

255 Madame la présidente, je me rappelle très bien que lorsqu'on était en cours d'élaboration de l'étude d'impact, cette information-là, le plan de gestion n'était pas encore adopté par le ministre Thomas Mulcair. Donc, nous autres, autrement dit, c'était un projet de résolution parce qu'il n'avait pas été officiellement approuvé par Recyc-Québec et après entériné par le ministre de l'Environnement.

260 Donc, nous autres, on était en processus et c'était un libellé qu'on avait eu, et il y a eu un *gap* entre les deux là.

LA PRÉSIDENTE :

265 Alors, donc, ce qui prévaut, c'est la déclaration à l'intérieur du plan de gestion.

Mme MICHEÈLE BORCHERS :

270 C'est cela. À toutes fins pratiques, cependant, comme je viens de l'indiquer, en français ça ne change absolument rien. Parce qu'à partir du moment où ils ont dit : «prioritairement», ça laisse la porte ouverte, n'est-ce pas.

LA PRÉSIDENTE :

275 Merci. Est-ce qu'il y a des précisions à apporter concernant des documents qui ont été déposés par... oui?

M. PIERRE DUCHESNE :

280 Madame la présidente, si vous me le permettez, un plan de gestion des matières résiduelles est un document d'orientation qui est adopté par résolution. Donc, c'est en quelque sorte une décision politique, et une résolution peut être abrogée et remplacée par une autre à tout moment, ce qui veut dire que le Plan de gestion des matières résiduelles pourrait être modifié s'il y avait dans le texte ambiguïté concernant cette question.

285

LA PRÉSIDENTE :

À ce moment-là, ça doit retourner au ministre des Affaires municipales?

290 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Tout à fait. Chaque modification au plan de gestion doit être approuvée par le ministre de l'Environnement, le ou la ministre.

295 **LA PRÉSIDENTE :**

Affaires municipales ou Développement durable?

300 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, étant donné que le plan de gestion a été élaboré conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui est administrée par la ministre de l'Environnement.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

310 **M. ED MASOTTI :**

(TRADUCTION) Madame la présidente, ce matin, la coalition a déposé des informations brutes sur les accidents de la circulation de Wakefield jusqu'à la 105 et la 301 jusqu'au site.

315 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît, pourriez-vous projeter la carte avec les numéros de route?

320 **M. ED MASOTTI :**

(TRADUCTION) Si mes mains tremblantes ne vous dérange pas.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va aller en harmonie avec mon cerveau!

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Alors, c'est d'ici jusque là. Ça peut peut-être dépasser un peu ce point-ci, parce qu'on a réparti ça dans les quatre juridictions : Chelsea, La Pêche, Low et Kazabazua.

330 Les accidents sont sur la 301 ou sur la 105. Ça descend peut-être un peu en dessous de Wakefield. Il se peut qu'il y ait des accidents à Tulip Valley. Mais la grande majorité des accidents sur la 105 sont entre Wakefield et Kazabazua.

335 Donc, nous avons préparé un résumé. Nous avons donné le contenu actuel de Transports Canada. Nous avons donné aussi les informations du consultant antérieur qui nous a donné toutes ces informations. Nous avons tout donné sous format électronique et sur papier. Comme nous l'avons dit, nous avons fourni les données brutes, mais nous avons aussi fourni le sommaire de la coalition, sommaire d'une page qui détaille tous les accidents sur la 105. On ne l'a pas encore fait pour la 301. D'accord?

340

LA PRÉSIDENTE :

345 Merci. Ministère des Transports, lorsque ce sera possible, pourriez-vous nous donner de l'information sur les limites de vitesse, est-ce qu'il y a des zones justement où il y a des problèmes particuliers, quelles sont les limites de vitesse actuelles? Vous pourrez nous donner ça dans la semaine qui va suivre.

M. JACQUES HENRY :

350 C'est noté.

LA PRÉSIDENTE :

355 Merci. Alors, il reste trois minutes pour vous inscrire au registre. Par la suite, il va être fermé.

On va appeler les gens. Monsieur Pierre-Louis Lafleur. Il n'est pas ici. Madame MaryLee Delombard.

360 Madame Michèle Borchers.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

365 Madame la présidente, monsieur le commissaire, mesdames et messieurs, bonjour, Michèle Borchers. Je voudrais simplement avoir une clarification de la part du ministère de l'Environnement au sujet du Fonds de gestion postfermeture.

370 Il a été mentionné à plusieurs reprises que les citoyens n'avaient, en fait, pas à s'inquiéter parce qu'il y avait un fonds de postfermeture qui allait trente ans au-delà de la fermeture et que s'il y avait un problème de pollution, le promoteur à toutes fins pratiques serait tenu responsable.

375 Cependant, si j'ai bien lu la loi, il y a aussi une clause qui indique que si, pendant les cinq ans qui suivent la fermeture, il n'y a pas dans les analyses de trace de pollution, le promoteur cesse d'être tenu responsable. Est-ce que j'ai bien compris ou est-ce que c'est une erreur d'interprétation?

LA PRÉSIDENTE :

380 Le ministère.

M. JEAN MBARAGA :

385 Merci, madame la présidente. Je pense que ce n'est pas exact. Au bout de cinq ans, s'il n'y a pas justement de signe de pollution, ça c'est par rapport aux résultats par exemple des eaux souterraines, si jamais justement au bout de cinq ans il n'a pas dépassé les normes, on peut lui enlever cette obligation-là de faire les analyses, mais ça n'a rien à voir avec le Fonds de gestion postfermeture.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

390 Ce n'est pas clair. Je suis désolée.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

395 Monsieur Mbaraga, le règlement dit qu'après la fermeture, disons au bout de trente ans ou à une autre période, si les cinq années suivantes les mesures qui se continuent démontrent qu'aucun des paramètres visés par le règlement n'est dépassé pendant cette période de cinq ans là, le ministère peut le libérer de ses obligations d'entretenir et de surveiller le site.

400 **M. JEAN MBARAGA :**

Vous avez raison. Effectivement, c'est ce qui est marqué.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

405 Donc, le fonds fiduciaire est encore actif durant au moins durant ces cinq années-là pour s'assurer que le suivi environnemental va être fait?

M. JEAN MBARAGA :

410 Tout à fait.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

415 Et après cette période de cinq ans, donc cinq ans après la fin de l'exploitation, si tous les paramètres mesurés, aucun ne dépasse les critères, est-ce que le propriétaire actuel peut vendre le terrain, en disposer à sa façon?

M. JEAN MBARAGA :

420 Pour ce qui est de la vente de terrain ou l'utilisation du terrain après, c'est l'article 65 de la loi. Je vais laisser Michel Bourret vous expliquer dans quelle circonstance il peut être utilisé.

M. MICHEL BOURRET :

425 Dans le cas de vente, peu importe, à n'importe quelle période le terrain peut être vendu, sauf que les obligations liées qui viennent avec le lieu d'enfouissement sont vendues en même temps. Donc, l'acheteur qui acquerra la propriété prendra également la responsabilité du terrain, des suivis et du respect des normes.

430

M. DONALD LABRIE, commissaire :

435 Demain, le propriétaire peut vendre son exploitation en cours d'exploitation. Mais le nouveau propriétaire, ce que vous dites, est lié aux mêmes obligations. Ces obligations sont transférées à un nouveau propriétaire.

Mais je reviens à la période cinq ans après. Vous dites: «Il peut évidemment en disposer en le vendant.» Mais est-ce que l'usage de ce terrain-là est limité pendant un certain temps ou s'il n'y a aucune limitation dans son usage?

440

M. MICHEL BOURRET :

445 Concernant l'usage après, si on veut faire d'autres activités, la construction ou l'aménagement d'un parc, c'est possible à tout moment. Cependant, il y a des restrictions à effectuer. C'est l'article 65 effectivement qui limite ça et ça prend une autorisation du ministre. Et dans certaines circonstances, il y a certaines activités, comme la construction résidentielle, qui sont interdites s'il y a des productions de biogaz qui dépassent certains niveaux.

450 Comme l'aménagement d'un parc serait possible dès la fermeture du lieu, compte tenu qu'il n'y a pas de... même si le site est encore actif en termes de production de lixiviat et de méthane, ça n'empêche pas l'aménagement d'un parc. Mais d'autres activités, comme la construction, il pourrait avoir des limitations.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

455

Et qui va délivrer les permis pour un usage quelconque après la période de...

M. MICHEL BOURRET :

460

Le ministre de l'Environnement.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

465

Cependant, avec tout respect, je crois que ma question n'a pas été répondue. Ma question, c'était si effectivement les tests sont bons cinq ans après la fermeture et que donc la responsabilité juridique est éliminée, et que six ans après la pollution commence à s'installer, qui est responsable? Le promoteur ne l'est plus si j'ai bien compris. Est-ce que c'est la MRC qui devient responsable?

470

M. JEAN MBARAGA :

Si le ministère a libéré le promoteur de cette responsabilité-là et qu'il y a quelque chose qui survient après, ça va être toujours la responsabilité du ministère.

475

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Du ministère? Mais la terre sera propriété du privé, de quelqu'un dans le privé. Donc, comment le ministère pourrait-il être tenu responsable?

480

M. JEAN MBARAGA :

S'il a libéré...

LA PRÉSIDENTE :

485

On va recommencer parce que, moi, j'aimerais ça comprendre aussi. Le 30 ans, il fait référence à quoi? Le 30 ans, est-ce qu'il est toujours en fonction du... Un permis peut être de sept ans, peut être de dix ans. C'est un décret du gouvernement d'abord, au début, qui détermine les paramètres de fonctionnement, de gestion et ce permis-là, ce décret-là peut limiter à sept ans, à dix ans, selon la volonté du gouvernement.

490

On va faire un scénario. Un site quelque part au Québec a un décret qui lui permet d'opérer pendant sept ans, exemple. S'il demande un agrandissement, il doit retourner, il doit faire un avis de projet aussi. Vous me dites si c'est correct, vous m'arrêtez si...

495

M. JEAN MBARAGA :

C'est correct, madame la présidente. Et on a les cas actuellement de Sainte-Sophie et de Lachenaie qui sont dans la même situation.

500

LA PRÉSIDENTE :

Et à ce moment-là, supposons qu'il y a une prolongation par un décret, parce qu'il a passé par une nouvelle Procédure d'évaluation et d'examen des impacts et la participation publique et tout ça, ça ne peut pas se faire juste au niveau du Conseil des ministres, il y a donc eu un avis de projet pour un agrandissement et là, c'est fermé, bon.

505

Le 30 ans commence à courir quand? Est-ce que c'est lorsque le site ferme? Et ce 30 ans-là, est-ce qu'il est automatiquement maintenu ou bien si c'est un temps maximum? Expliquez-nous ça.

510

M. JEAN MBARAGA :

Pour le Fonds de gestion postfermeture, comme le nom l'indique, évidemment c'est après la fin de l'exploitation. Mais il y a un dispositif dans le décret qui dit que le promoteur peut être libéré...

515

LA PRÉSIDENTE :

Peut être libéré.

520

M. JEAN MBARAGA :

... peut être libéré de la responsabilité de continuer justement de faire des prélèvements, des analyses, etc., après cinq ans.

525

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, pour le suivi.

530

M. JEAN MBARAGA :

Oui, madame la présidente.

535

LA PRÉSIDENTE :

Mais à ce moment-là, est-ce qu'il doit quand même maintenir, il est quand même

assujetti à l'article qui traite du fonds de postfermeture pendant trente ans, même s'il a arrêté de prendre des échantillons, même si son suivi est fermé?

540

M. JEAN MBARAGA :

Donnez-moi une petite minute, madame, pour qu'on puisse s'entendre avec mon collègue.

545

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une information du côté...

550

M. DENIS ROULEAU :

Seulement qu'une interprétation que, nous, on peut en faire, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

555

D'accord.

M. JEAN MBARAGA :

560

Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

565

Oui, vous êtes prêt? Êtes-vous prêt à répondre ou si vous voulez avoir un avis juridique de votre ministère?

M. JEAN MBARAGA :

570

Non, je pense que Michel Bourret va répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

575

M. MICHEL BOURRET :

Au départ, je pense qu'il faut faire une précision. Le 30 ans, c'est seulement au niveau du Fonds de gestion postfermeture. Le fonds est prévu pour une période de trente années minimal. Ensuite de ça, au niveau du suivi de postfermeture, il n'y a pas de limite de temps. Le

580 suivi doit se faire tant et aussi longtemps que le site est susceptible de contaminer l'environnement.

Et ce qui a été déterminé pour cesser le suivi et l'entretien du lieu, c'est une période de cinq ans que le lieu est conforme à toutes les normes. Au niveau des eaux de lixiviation, que les 585 eaux de lixiviation qui sont captées sont conformes avant traitement et que les biogaz générés par la masse de matières résiduelles respectent également les normes de qualité avant traitement. Donc, c'est-à-dire que le lieu n'est plus une source de contamination. Et l'exploitant n'est pas libéré des normes de qualité, uniquement du suivi et de l'entretien du lieu.

590 Si après la période de cinq ans, donc après la libération, il y a un constat de dépassement des normes soit par un contrôle effectué par le ministère, à ce moment-là l'exploitant est tenu de régler la problématique et de refaire le traitement, au besoin. Ce n'est pas une libération de l'ensemble des normes, c'est seulement du suivi et de l'entretien.

595 Et à ce moment-là, compte tenu que le fonds, si ça survient avant la fin du fonds, avant que le fonds soit épuisé, compte tenu que le Fonds de gestion postfermeture c'est pour effectuer les opérations de suivi et d'entretien du lieu, à ce moment-là il y a une libération du fonds.

600 Et ce fonds, ce qui est prévu, en tout cas il y avait un projet de règlement qui n'est pas encore passé, mais ce qui est prévu, c'est que les argents retournent à la municipalité. Mais ce n'est pas encore arrêté au niveau ministériel, mais c'est ce qui est prévu, c'est que ça aille à la municipalité hôte.

LA PRÉSIDENTE :

605 Je pense que c'est clair.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

610 Oui, c'est clair. Cependant, ce que j'en retiens de tout ça, c'est que si six ans après la fermeture il y a pollution, il n'y a pas personne pour le constater puisque le suivi sera arrêté au bout de cinq ans.

LA PRÉSIDENTE :

615 C'est parce qu'il y a deux choses. Il y a le suivi fait par le promoteur, qui est obligatoire, mais il y a le contrôle fait par le ministère de l'Environnement. Alors, ils peuvent y aller pour vérifier.

620 Ce que j'ai compris, c'est qu'il y a eu un cinq ans, il n'y avait rien qui sortait, le promoteur a été libéré de son obligation de faire le suivi. Le fonds demeure, il est là.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Oui, je comprends.

625

LA PRÉSIDENTE :

Le ministère, trois ans plus tard, il constate un problème ou des gens de la localité se posent la question, le ministère va faire un échantillonnage, il découvre une contamination, il demande au promoteur de continuer de faire le suivi.

630

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Oui, je comprends ça, madame la présidente. Je vous remercie de me l'expliquer.

635

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

640

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Ça me laisse quand même une grosse inquiétude parce que, après avoir lu le rapport de l'Auditeur général du Québec de décembre 2006 sur le manque de suivi effectué par le ministère de l'Environnement du Québec au sujet des sites d'enfouissement au Québec, il est clair que le suivi ne se fait pas correctement par manque d'inspecteurs et manque de fréquence d'inspection. Et par conséquent, en tant que citoyenne de la région, j'ai tout lieu de m'inquiéter que, s'il y a pollution sur ce site, elle ne soit pas détectée à temps. Merci.

645

LA PRÉSIDENTE :

650

Alors, je vous invite à traiter de cet aspect-là dans votre mémoire. Parce qu'on a parlé hier du principe du développement durable et du principe utilisateur-payeur, lorsque justement il y a une activité qui impose une charge de suivi à la société, comment on devrait gérer ça. Alors, on pourra vous entendre sur cette question-là en deuxième partie.

655

Mme MICHÈLE BORCHERS :

On va certainement l'aborder, merci.

660

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Ota Hora.

Madame Alexa Pritchard.

665

Mme ALEXA PRITCHARD :

670

(TRADUCTION) Bonjour, je m'appelle Alexa Pritchard. Ma famille a été une pionnière le long de cette rivière, il y a 165 ans. Ils ont conservé la terre pour les générations à venir. J'ai l'intention de faire de même pour mes petits enfants.

675

Lorsque ma famille s'est présentée dans la Gatineau, il n'y avait qu'un sentier le long de la rivière. On a au Douze Miles construits des abris. Ensuite, c'est devenu un endroit où pouvaient circuler les charrettes et peu à peu une autoroute, une route, donc des maisons de 180 ans, des maisons qui remontent loin. Nous sommes maintenant qu'à 1 mètre ou 2 de la route, y compris celles qui ont vu leurs vitres se briser à cause des camions qui passent et des vibrations. Ce sont des structures historiques, très vulnérables que ces maisons.

680

Ma question porte donc sur l'étude d'impact. Pourquoi est-ce qu'on n'a déployé aucun effort pour tenir compte de ces maisons historiques précieuses?

685

M. DENIS ROULEAU :

Merci, madame la présidente. Je cède la parole à Patrick Gagnon.

M. PATRICK GAGNON :

690

Madame la présidente, monsieur le commissaire, bonjour. Nous avons déjà déposé lors de la première audience, je crois, un document traitant des vibrations causées par la circulation. Dans le cadre du projet d'étude d'impact, nous avons étudié la circulation aussi. Par contre, il faut rappeler aussi que LDC ne sera pas un transporteur, bien que nous ayons quand même étudié l'impact que pourraient causer les transporteurs qui se rendront au site.

695

Au niveau des vibrations, il se peut qu'il y ait des cas particuliers. À ce moment-là, il existe des méthodes de mesures de vibration qui peut exister et ce serait plus au ministère des Transports, je crois, à vérifier ces cas typiques ou ces cas particuliers là lorsque les maisons sont très près. Mais dans le document, il est mentionné que généralement les vibrations ne seront pas assez fortes. Mais ça n'empêche pas que certains petits cas particuliers peuvent se produire. À ce moment-là, ça demanderait une étude sur ces bâtiments-là.

700

LA PRÉSIDENTE :

705

D'abord, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que cette question-là a été posée à l'intérieur de la directive?

Bien que ça ne soit pas limitatif, une directive, le ministre indique les sujets traités, mais ce n'est pas limité. Le promoteur doit traiter de tous les aspects quand même qui pourraient modifier la qualité de l'environnement. Est-ce que spécifiquement ça a été indiqué dans la directive?

710

M. JEAN MBARAGA :

Effectivement, madame la présidente, c'est une directive type qu'on fait donc assez large, qui implique toutes les facettes. Mais de là à savoir si nommément pour ce qui est de la protection de... je pense que la madame a utilisé le mot «patrimoine bâti», oui, je pense justement que c'est indiqué même dans la directive, oui. Donc, il faut que ça soit traité dans l'étude d'impact, autrement dit.

715

LA PRÉSIDENTE :

720

D'accord. Puis du côté du ministère des Transports, est-ce que vous faites des vérifications au niveau de l'effet que peut avoir le passage fréquent ou rapproché de camions près de maisons qui ont un caractère patrimonial, par exemple?

725

M. JACQUES HENRY :

En fait, au niveau du ministère, tout ce qu'on fait à ce niveau-là, c'est sur demande, lorsqu'il y a des plaintes, on va aller sur le site et on va analyser des cas spécifiques. Et souvent ça peut être un problème de chaussée qui cause une vibration et à ce moment-là on va intervenir. Mais comme je vous ai mentionné, c'est suite à des plaintes de résidents.

730

On sait que sur la route 105, il passe déjà un certain nombre de camions, sur la 301 également. À ce que je sache, il est possible qu'il y en ait eu des plaintes mais, à ma connaissance, non.

735

LA PRÉSIDENTE :

Madame, est-ce que vous avez déjà porté plainte au ministère des Transports concernant justement les vibrations?

740

Mme ALEXA PRITCHARD :

(TRADUCTION) Non, jamais, mais cela m'inquiète. Je ne sais pas si vous savez que ces maisons patrimoniales, de façon générale, ont été construites sans clou. Nous parlons d'une bille posée sur l'autre et tout ça est rattaché avec du mortier, une espèce de ciment. Il y a des poils de chevaux. Et les vibrations vont donc non seulement briser les carreaux des fenêtres, mais aussi détruire les bâtiments eux-mêmes. Et je pense qu'il existe un ministère de

745

la Culture et du Patrimoine au Québec; donc, on devrait les inviter à faire partie du débat. Merci.

750 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce serait important que vous présentiez votre dossier, le vôtre et celui des gens de votre localité, parce qu'on a entendu en audience qu'il y a plusieurs cas comme ça, pour demander au ministère des Transports en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles d'étudier cette question-là, parce qu'on a été à même de constater qu'il y a des très beaux bâtiments, pièce sur pièce, dans la région, et je pense que ce serait utile de faire cette démarche. Mais je vous invite, au nom de la commission, à en traiter dans votre mémoire en deuxième partie.

760 **Mme ALEXA PRITCHARD :**

(TRADUCTION) J'apprécie vos indications, merci.

LA PRÉSIDENTE :

765 Monsieur Ray Thomas.

M. RAY THOMAS :

770 (TRADUCTION) Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Je m'appelle Ray Thomas. Ma question porte sur le phénomène de *not in my back yard*, pas-dans-ma-cour.

775 Donc, il est question d'un mégadépotoir qui a été refusé parce que les citoyens souffraient du syndrome *pas-dans-ma-cour*. Donc, vous pourrez avoir l'impression qu'il y a une opposition très généralisée, qui est tout à fait semblable dans notre région. Ce syndrome *pas-dans-ma-cour* semble avoir des connotations négatives dans l'esprit de beaucoup de gens.

780 Cependant, des articles que j'ai lus récemment et des études récentes, y compris un article dans *Les Nouvelles des affaires d'Ottawa*, *Ottawa Business News*, récemment nous disent que ce syndrome est dorénavant une force positive au sein de la société. Il s'agit après tout de la population en général qui participe au débat et qui prévient de tels genres de projets de se réaliser. Donc, c'est un mouvement en faveur du changement.

785 Par conséquent, j'aimerais savoir qui dans ce cas-ci bien précisément aux yeux du promoteur est le plus coupable de ce syndrome, des citoyens qui ne veulent pas que des déchets provenus de loin viennent chez eux ou des gens très nombreux ailleurs qui veulent envoyer leurs déchets dans la cour de quelqu'un d'autre?

M. ANDRÉ POULIN :

790 La question du syndrome *pas-dans-ma-cour* a été largement discutée à toutes les audiences publiques. Ça fait longtemps que ce facteur-là devient toujours un élément finalement déclencheur des forces protagonistes, promoteur et population. Cependant, madame la présidente, ce qu'il est important de comprendre dans le cas présent, c'est les critères de choix de site qui ont été utilisés dans notre étude d'impact.

795 Nous avons réalisé plusieurs études et la firme Teknika HBA existe depuis 1928. Donc, on est la deuxième plus vieille firme de consultants au Québec après LNC-Lavalin et on va fêter 80 ans d'expérience l'année prochaine. Et tous les projets que nous avons réalisés, on a été confrontés au problème du syndrome *pas-dans-ma-cour*. On a plusieurs expériences. Moi-même, 800 j'en ai à l'international, je travaille dans le domaine depuis 30 ans.

Et je peux vous dire, madame la présidente, que le site qui a été choisi est exceptionnel. Monsieur Poissant a dit: «idéal». Moi, je peux vous dire que, à chaque fois qu'on fait un choix de site, il y a à peu près une trentaine de critères de sélection, 32 pour être précis, et c'est la 805 première fois dans ma carrière et c'est la première fois dans tous les dossiers que, notre firme de consultants, on constate, que presque tous les critères ont été respectés.

Il arrive toujours, toujours, toujours dans des choix de site un ou deux ou trois, je dirais même plusieurs critères qui ne sont pas respectés. Dans ce cas ici, tous les critères ont été 810 respectés : la faune, la flore, les ruisseaux, l'isolement paysager. Tous les critères ont été respectés.

Maintenant, le problème se situe au niveau de l'acceptabilité sociale. Mais au point de vue physico-chimique, au point de vue environnemental, au point de vue de tous les critères, 815 c'est un site qui est très, très bien donc.

L'acceptabilité sociale va toujours constituer un problème mais souvent des choix, des critères physico-chimiques ou environnementaux ne sont pas respectés. Il y a plusieurs projets que je ne nommerai pas ici, il y avait toujours un problème et, à ce moment-là, c'était soit le 820 potentiel aquifère, c'était soit l'aspect paysager, c'était soit la proximité des habitations. Il y avait toujours de quoi. Donc, à ce moment-là, ce n'était pas le critère social qui était le problème, c'était le problème environnemental, physique. Dans ce cas ici, il n'y a pas aucun problème.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

825 Mais vous faites allusion aux critères de choix pour le site comme tel. Vous faites abstraction des problèmes de transport dans vos critères qui est un des problèmes majeurs auquel monsieur Poissant référait d'ailleurs. On est d'accord?

830 **M. ANDRÉ POULIN :**

Oui, vous avez raison, monsieur le commissaire, et je pense que s'il nous avait été permis de faire l'étude comparative de la situation actuelle sur la 148 versus la 105, ce serait extrêmement intéressant.

835

Prenons l'exemple de l'intervenante antérieure. Supposons qu'on ferait l'étude comparative d'actuellement toutes les maisons historiques qu'il y a à Montebello, à Papineauville, bref, toutes les municipalités qui sont sur le long de la 148, qui subissent depuis seize ans les vibrations sur la 148 de tous les camions de déchets qui partent de Gatineau, qui s'en vont à Lachute, et on ferait la comparaison entre les vibrations sur la 105 et la 301, à ce moment-là ce serait... la même chose pour les accidents, la même chose pour les 22 000 personnes qui voient passer les camions de déchets à tous les jours. Donc, à ce moment-là, on aurait une étude comparative beaucoup plus intéressante et beaucoup plus valable au point de vue du transport.

840

845

Parce que le transport, autant dans les études d'impact qui ont été réalisées pour les déchets dangereux à Sainte-Thérèse-de-Blainville pour Stablex, pour les BPC, pour tous les projets, la portion transport a toujours été finalement hors de la zone d'influence des études d'impact.

850

Donc, quand on fait une étude d'impact, la zone d'influence qui est acceptée par la Direction des évaluations environnementales, c'est environ 1 à 2 à 3 kilomètres autour du site. La question de transport pour le projet de Stablex à Sainte-Thérèse, projet des BPC à Saint-Basile-Le-Grand, etc., etc., je sais, j'ai réalisé ces études-là, la portion transport, le ministère des Transports a l'obligation, monsieur Henry l'a dit, a l'obligation de desservir la clientèle. Que ça soit des camions de bois, des camions des industries, les camions de déchets des municipalités, c'est une obligation.

855

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

860

Je voudrais pouvoir préciser, répliquer un peu, pour ne pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Ce que j'ai dit hier, c'est que c'était idéal d'un point de vue toxicologique parce qu'il n'y a personne d'exposé à proximité. C'est uniquement d'un point de vue toxicologique, pas d'un point de vue d'acceptabilité sociale ni du point de vue transport.

865

Et tant qu'à parler du transport, n'oubliez pas qu'en à peu près 2009, mettons que ça va retarder en 2010, l'autoroute 50 va être terminée et donc les camions ne passeront plus par la 148. Je fais juste donner ça à la commission en plus.

M. PIERRE DUCHESNE :

870

Madame la présidente, est-ce que je peux faire un petit complément d'information? Du

875 point de vue aménagement du territoire, je fais plus particulièrement référence à l'emplacement du site, c'est, selon moi, le site de moindre impact en termes de cohabitation des usages. On pourrait l'implanter dans un autre milieu, il y aurait en présence beaucoup plus d'usages, on parle de résidences, de commerces, etc., et à ce moment-là il y aurait évidemment plus d'opposition dans ces milieux-là.

LA PRÉSIDENTE :

880 Mais il y a quand même dans l'acceptabilité sociale la notion d'équité. Là, on parle beaucoup, beaucoup de l'aspect biophysique, l'aspect de tous les impacts. Mais la perception de l'équité, c'est un facteur important aussi et je pense que ce paramètre-là ou cette valeur-là est souvent présentée comme étant très importante pour la population. C'est important que les gens sentent qu'il y a une équité en quelque part.

885 Ce n'est pas une maladie de penser qu'on aimerait ça que ce soit équitable, ça fait partie des valeurs d'une société. Et puis dans ce sens-là, je pense que c'est vrai que c'est un petit choquant pour les gens de se faire dire: «Vous avez un problème, vous souffrez du syndrome *pas-dans-ma-cour*.» Ça a été mal utilisé dans le temps et ça amplifie le phénomène que de se faire dire: «Vous êtes malades, vous avez un problème de perception.»

890 Alors, il y a la question d'équité qui doit être prise en considération aussi. C'est dans ce sens-là que la société doit de plus en plus travailler pour qu'il y ait une appréciation générale que les gens ont le sentiment d'avoir été traités justement. Ça fait que ça, ce n'est pas évident, on comprend ça.

Quelqu'un veut compléter là-dessus?

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

900 Oui. Je voudrais ajouter quelques commentaires.

LA PRÉSIDENTE :

905 Oui, allez-y.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

910 En santé publique, c'est un domaine très important pour nous l'acceptabilité sociale. Nous autres, dans notre jargon, on appelle ça la santé sociale, qui permet à une communauté de sentir qu'elle a...

Nous, on définit la santé sociale comme le fait qu'une communauté ait de l'emprise sur

915 son propre milieu, sur son propre environnement au sens le plus large du terme. Quand ce
sentiment d'emprise ou quand cette emprise est inexistante, on assiste à toutes sortes de
problèmes d'aliénation, de difficultés psychosociales. Donc, c'est une mesure très importante.
Le problème, c'est que ça se mesure très mal.

920 Mais dans ce cas-ci particulièrement, on voit bien que le problème vient du fait que
l'ensemble des citoyens de l'Outaouais sont en même temps des consommateurs et donc des
producteurs de déchets, et les producteurs de déchets que nous sommes sont aussi des citoyens
qui votent et ont tendance évidemment, comme n'importe quel déchet, de repousser le plus loin
possible.

925 Donc, c'est pour ça que, hier, je disais que ça aurait été idéal si le site avait été plus
proche des centres de production. Parce que les centres de production de déchets, les citoyens
sont conscients qu'ils sont à la fois producteurs de déchets et citoyens. D'où je comprends très
bien leur difficulté à avoir cette acceptabilité sociale.

930 **M. ANDRÉ POULIN :**

Je trouve très intéressant, madame la présidente, votre intervention relativement au
principe d'équité. C'est d'ailleurs un des principaux principes qui a dirigé la nouvelle loi sur le
développement durable. Si je me souviens bien, l'équité intergénérationnelle et l'équité...

935 Donc, ce principe-là, qui va être même enchâssé dans la Politique des droits et
personnes, si on regarde l'aspect équité, mais moi je suis ingénieur, donc je suis obligé de
travailler avec des chiffres ou des caractéristiques biophysiques, si on regarde strictement ce qui
se passe depuis 1991, il y a actuellement dans la région de l'Outaouais un impact dû au transport
940 des déchets.

Quel est cet impact-là? Si je le chiffre en termes d'équité – ce qui est très difficile à chiffrer,
monsieur Poissant vient de le dire, comment chiffrer ces choses-là – aller de Gatineau à Lachute,
c'est environ 140 kilomètres. On va dire 135, 150. On va dire 140. Aller de Gatineau à Danford
945 Lake, c'est 80. Donc, on parle de 60 kilomètres de différence. Aller-retour, ça fait 120
kilomètres.

950 On va faire un chiffre rond juste pour calculer rapidement. 100 kilomètres multiplié par le
nombre de camions que monsieur Nadeau a dit hier, multiplié par 250 jours par année – on va
arrêter là, on ne multipliera pas par 16 ans – on parle de 60 000 kilomètres et plus d'impact de
moins. Pas de plus, excusez-moi. 60 000 kilomètres par année d'impact de moins en termes
d'équité. Il n'y a pas de citoyens de deuxième zone. Les 20 000 qui vivent entre Gatineau et
Lachute, ce sont des citoyens comme les citoyens entre Gatineau et Danford Lake.

955 Donc, hier, j'ai même exprimé ma crainte, c'était personnel, des projets de

négociations actuellement entre Gatineau et la Ville de Trois-Rivières. C'est très avancé ces négociations-là. On parle de transporter des déchets entre Gatineau et Trois-Rivières.

960 Donc, je pense que la question des transports, c'est que si le projet va de l'avant, je ne sais pas, il y aura quand même 60 000 kilomètres d'impact de moins.

M. PIERRE DUCHESNE :

965 Madame la présidente, Pierre Duchesne, MRC de Pontiac. Une petite précision par rapport à la question de cohabitation des usages.

970 Dans le schéma d'aménagement de développement adopté par la MRC de Pontiac, c'est un document aussi d'orientation en matière d'aménagement du territoire. Évidemment, il y a des choix difficiles lorsque vient le temps de prendre des décisions par rapport à l'emplacement d'équipements qui sont nécessaires à la communauté et nécessairement on regarde toujours s'il y a présence d'usages incompatibles. C'est le jargon que nous utilisons dans notre domaine. Donc, s'il y a usages incompatibles, on n'ira pas implanter l'équipement à cet endroit-là, on va essayer de trouver un autre emplacement plus propice, plus adéquat.

975 Et, oui, il y a des choix difficiles à faire parce que nécessairement, quel que soit le choix que nous faisons, ça va en déplaire plus qu'un. Puis du côté de Danford Lake, nous, on a fait la réflexion du point de vue de la localisation ou plus précisément de l'emplacement du site, c'est vraiment en termes d'aménagement du territoire l'emplacement qui a le moins d'impact sur le milieu. Je parle en termes plus précis de cohabitation des usages, c'est une notion importante en
980 aménagement du territoire.

985 Donc, il y a des choix difficiles à faire en aménagement du territoire, et c'est le risque des MRC. Et même les municipalités au niveau de leur plan et règlement d'urbanisme, ils prennent des décisions difficiles à cet égard-là, nécessairement.

M. RAY THOMAS :

990 (TRADUCTION) Eh bien, ces commentaires nous ont écartés un peu de la question, mais je contesterai l'affirmation de LDC que ça, c'est le meilleur site et qu'il n'y a pas de risque. Je contesterai ça dans mon mémoire de la deuxième phase.

995 Je contesterai aussi le chiffre de 60 000 kilomètres. Je suis d'accord avec votre calcul de 100 kilomètres à peu près. Il y a beaucoup de kilomètres là-dedans, oui, d'accord. Mais je tiens à signaler aussi qu'il y a des technologies qui permettraient d'incinérer la majeure partie des déchets et de les traiter avec moins de risques environnementaux qu'un site d'enfouissement. Et je crois que ça, ça devrait être pris en considération dans toute décision qui sera prise.

1000 Je vous félicite d'avoir soulevé la question de l'équité, de la perception d'équité, parce que
l'impression d'équité ici... en fait, tout le risque doit être assumé par les gens qui vivent le long de
la 105 et de la 301 et de petits villages. C'est un petit nombre de personnes, certes. La majeure
partie de la population ne se trouve pas à Danford Lake, elle habite ailleurs. La plus grande
concentration se trouve à Gatineau. Donc, pour les gens de Danford Lake, eux ne seront pas
traités de manière équitable, à mon avis.

1005 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. On va sûrement vous recevoir en deuxième partie.

Monsieur Renato Livinal.

1010 **M. RENATO LIVINAL :**

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. (TRADUCTION) Merci
beaucoup de me donner encore la possibilité après quatre jours de présenter des questions.

1015 Avec votre autorisation, madame la présidente, j'aimerais soumettre un plan qui montre
les sentiers que l'Association de mont O'Brien, sur laquelle on a travaillé avec mon assistant, en
fait depuis 2000.

1020 Et j'ajoute, ce n'est pas ma question, mais ça concerne la sécurité et le danger, et ça
porte spécifiquement sur le ministère des Transports. Quand la municipalité a demandé
l'autorisation de la 301, le ministère des Transports a demandé à la municipalité et à moi-même
de nettoyer certaines parties, certaines sections d'entrée dans le parc qui existe. L'emplacement
est très dangereux. C'est une réalité physique.

1025 Nous avons plus de 520 membres, l'an dernier nous en avions 520, en fait, cette année
le nombre de membres a augmenté, qui ont accès au lac de l'Association de mont O'Brien par ma
propriété et par cette entrée. Le ministère des Transports, avant de nous donner un permis
d'aménager cette entrée, m'a demandé de nettoyer certaines parties de la courbe, donc de
couper des arbres pour accroître la visibilité. Nous avons fait ça.

1030 Mais nous avons encore un grand problème, c'est-à-dire qu'on a ces gens qui viennent.
On a des semi-remorques qui passent sur cette partie de la route et qui passent à 100, 120
kilomètres à l'heure, des camions de 18 roues. Et ça, ce sont des tracteurs de bois qui n'ont pas
la possibilité de freiner. Si quelqu'un sortait de ma propriété, il tomberait directement sur la 301.
1035 Donc, c'est dangereux, première remarque.

Deuxième remarque. On n'a pas encore porté à votre attention, et je l'ai mentionné

1040 dans mon plan hier, le projet d'aménagement du lac Miljour. Le projet du lac Miljour, comme vous l'avez vu sur le plan que je vous ai remis, il y aura plusieurs maisons le long de la 301, des deux côtés de la propriété, donc le long de la 301. Et donc, pour l'avenir, ça pose des problèmes aussi de trafic supplémentaire, de population. Donc, ça, c'est ce que je veux dire sur le transport.

1045 La question est adressée au promoteur sur les aspects socio-économiques. Je voudrais qu'il nous montre quel est l'emplacement. Enfin, lorsqu'il dit que la valeur des propriétés ne sera pas réduite, d'où il sort cette information? Qu'il me dise où est-ce qu'il a trouvé cette information, à quel endroit il a trouvé ces renseignements.

M. ANDRÉ POULIN :

1050 Madame la présidente, il a été déposé deux études que nous avons relevées. Nous avons cependant d'autres études qui viennent confirmer qu'il y a très peu d'impact sur la diminution de la valeur des propriétés. Ces documents ont été remis à la commission.

1055 Il y a une étude également qui a été faite dans un dossier qui est assez récent, qui est très bien connu, que nous n'avons pas relevé à la commission, c'est celui du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, dont les documents sont encore à la commission du Bureau d'audiences publiques, ils sont disponibles.

1060 Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse en spécifiant au bénéfice des participants que vous étiez concernée par ce projet-là étant, je pense, la présidente de la commission.

1065 Donc, je pense que cette étude-là à Sainte-Sophie a également démontré que l'impact sur la valeur des propriétés était à toutes fins pratiques négligeable. Donc, autant aux États-Unis, autant à Sherbrooke, autant à Sainte-Sophie, autant à Lachenaie, autant dans les évaluations, l'étude qui a été relevée par l'agence immobilière, il est démontré qu'il y a très peu d'impact.

1070 Cependant, être voisin d'un dépôt en tranchée dont le rayon d'impact sur la nappe phréatique est en dedans de 1 kilomètre, il est sûr à ce moment-là que le dépôt en tranchée peut avoir un impact sur la valeur des propriétés contiguës à un dépôt en tranchée dont on ne connaît pas le risque de contamination et dont un hydrogéologue ne pourrait pas signer comme quoi qu'il n'y a pas de risque.

LA PRÉSIDENTE :

1075 Alors, les documents vont être disponibles, s'ils ne le sont pas déjà. Derrière la salle, vous allez avoir les documents qui ont été déposés. Vous allez pouvoir les consulter. Si vous

avez des questions concernant ces documents-là, vous pourrez les faire parvenir à la commission d'ici mardi en fin de journée.

1080

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Merci, madame la présidente. On n'a pas répondu à ma question. J'ai demandé spécifiquement à quels emplacements on a fait ces études. On ne peut pas comparer ces analyses. Aylmer à côté du site Cook, à côté d'une zone touristique où les gens ont le choix d'investir 200 000 \$ pour un chalet ou non, je me demande combien de personnes dans ce contexte investiront 200 000 \$ pour être à côté d'un site d'enfouissement. Les gens ont des choix. Lorsqu'ils ont le choix de faire autre chose, ils feront autre chose. J'y reviendrai dans ma présentation.

1085

1090

L'autre élément aussi, c'est que les gens d'Aylmer n'ont pas le choix. Les gens de Cook n'ont pas le choix. Donc, dans ce cas particulier, c'est là qu'évidemment les propriétés ne sont peut-être pas beaucoup dévalorisées, je n'en suis pas sûr.

1095

Mais je conclus en vous remerciant, madame la présidente, monsieur le commissaire, de m'avoir donné la possibilité de poser toutes ces questions. Je vous remercie et je remercie votre équipe.

LA PRÉSIDENTE :

1100

Merci. Monsieur John Edwards.

M. JOHN EDWARDS :

1105

(TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, comme nous arrivons à la fin de cette première phase, puis-je, au nom de beaucoup d'entre nous ici, exprimer nos remerciements pour la courtoisie, le professionnalisme et peut-être avant tout votre résistance pendant tout ce travail. Et nous envisageons cette deuxième phase avec beaucoup d'intérêt.

1110

À la page 31 de l'étude d'impact du promoteur, on mentionne sept critères pour choisir un site pour un mégadépotoir comme dans l'Outaouais. L'un d'entre eux a déjà été mentionné ce matin. C'est-à-dire que le site doit se trouver dans un rayon de 100 kilomètres de Gatineau. C'est une distance intéressante. Si la distance était un peu plus loin, ça pourrait inclure Lachute, qui est la principale autre option. Si c'était un peu plus court, ça exclurait Danford Lake.

1115

Donc, ma question s'adresse au promoteur. Est-ce que ce sont, ça, les facteurs qui ont amené à choisir une limite de 100 kilomètres ou est-ce qu'il y a d'autres raisons pour choisir une limite de 100 kilomètres plutôt que 50, 30, 15, je ne sais pas?

1120 **M. DENIS ROULEAU :**

Je passe la parole à monsieur Poulin.

1125 **M. ANDRÉ POULIN :**

Madame la présente, il faut faire attention lorsqu'on parle de chiffres. Tantôt, je me suis trompé dans mes calculs. Donc, je n'avais pas ma calculatrice. Vous savez qu'un ingénieur sans calculatrice n'est pas capable de compter.

1130 Si on prend 20 camions qui partent de Gatineau, qui s'en vont à Lachute, donc 100 kilomètres de moins, multiplié par 250 jours, ça ne donne pas 60 000 kilomètres par année, ça donne 400 000 kilomètres par année. Je ne sais pas comment j'ai fait les calculs. Donc, je me rectifie avant de répondre à la question. Ce n'est pas 60 000 kilomètres par année, c'est 400 000 kilomètres par année.

1135 Donc, revenons maintenant à la question du 100 kilomètres. Pourquoi 100 kilomètres au lieu de 75 ou au lieu de 125? C'est un autre calcul économique qui a été fait dans plusieurs, plusieurs, plusieurs dossiers pour établir ce qu'on appelle en analyse économique d'ingénierie le point mort. Le point mort étant en anglais le *break-even point*. Donc, ce point mort là, c'est à partir de quel moment une station de transfert.

1140 Dans notre cas, ce qui est très intéressant, c'est que la Ville de Gatineau a une infrastructure de centre de transfert et Wakefield a également un centre de transfert, et non pas l'inverse. Ce ne sont pas les régions, les MRC de l'Outaouais qui ont des stations de transfert pour aller à Gatineau, ce sont les grandes villes qui ont des stations de transfert pour exporter leurs déchets. Donc, c'est en place, ça existe. Donc, à ce moment-là, il fallait prendre en considération ces deux stations de transfert là.

1150 Ces deux stations de transfert là vont actuellement à 140 kilomètres de distance et plus. Donc, on aurait pu pour des questions économiques... les stations de transfert, habituellement, on les construit à peu près quand on arrive à 75 kilomètres. En bas de ça, il y a des municipalités qui ne transfèrent pas leurs déchets d'un petit camion de sept tonnes à une semi-remorque de 30 tonnes. Le calcul, c'est à peu près 60, 70, 75 kilomètres.

1155 Ça fait que nous autres, à ce moment-là on s'est mis aux environs de... qu'il pourrait avoir des municipalités qui étireraient un petit peu le 75 kilomètres, qui pourraient rester avec un petit camion de sept tonnes, un camion de déchets qui passent dans les rues et ne pas transférer leurs déchets. Donc, on s'est mis à 100 kilomètres. Mais c'est certain qu'à 140 kilomètres, il faut un centre de transfert.

1160

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que c'est un critère qui est retenu généralement pour les études d'autres projets semblables ou si c'est votre critère à vous?

1165

M. ANDRÉ POULIN :

Nous avons réalisé pour d'autres MRC, MRC de Memphrémagog, MRC de la Haut-Saint-François, nous avons réalisé d'autres études économiques. Et le critère de la capacité de payer des conseils municipaux, des citoyens, des contribuables, est un critère très, très bien connu dans la littérature et dans nos analyses économiques. Ce n'est pas juste pour ce cas-là, c'est vraiment un critère connu, le critère du transport, les frais de transport.

1170

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, c'est un critère qui est appliqué au Québec de façon générale, c'est ce que je crois comprendre, ou retenu de façon préférentielle. Mais si c'est un critère qui s'appliquait il y a quelques années, compte tenu du prix de l'essence, est-ce qu'il n'a pas été modifié, il ne risque pas d'être modifié?

1175

1180

M. ANDRÉ POULIN :

Effectivement, monsieur le commissaire, c'est un très bon point. À 1,14 \$ le litre par rapport à .80¢ quand on faisait les calculs... parce que moi, je me souviens, les calculs que je faisais pour la MRC de Memphrémagog il n'y a pas longtemps, qui était à la recherche d'un site, d'ailleurs les audiences publiques ont lieu la semaine prochaine, on faisait les calculs à .80¢ le litre et à ce moment-là on arrivait à 75 kilomètres.

1185

Donc, à 1,13 \$ le litre, ça va augmenter. Donc, il est sûr que, dans la période de conception du trente ans qui a été choisi ici, ça va devenir de plus en plus important le critère des coûts de transport. La portion transport dans la facture de gestion des déchets va devenir importante, de là d'essayer de se rapprocher, comme vous disiez, madame la présidente, des centres de masse de production des déchets.

1190

M. DONALD LABRIE, commissaire :

On a vu que c'est un facteur important le transport, également un critère environnemental. Lorsqu'on dit que c'est un des problèmes majeurs de ce projet-là, c'est le transport.

1195

1200 **M. ANDRÉ POULIN :**

Le problème, monsieur Nadeau l'a dit hier, c'est qu'à mesure qu'on se rapproche des centres de masse, dans le cas de l'Outaouais, on se rapproche des terres agricoles des Basses-terres du Saint-Laurent. Donc, il y a un problème de localisation géographique.

1205

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Pour les lieux d'enfouissement technique, mais si c'est une autre technologie, ce critère-là est moins...

1210

M. ANDRÉ POULIN :

Exactement.

1215

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Il ne s'applique pas ou il s'applique différemment.

1220

M. ANDRÉ POULIN :

D'ailleurs, si on va en Europe, au Japon ou en Asie, les technologies thermiques de valorisation par cogénération sont près des centres de masse de production.

1225

Mme CATHERINE LUSSIER :

J'aimerais juste apporter un complément par rapport à la justification des centres de transfert. Je suis d'accord avec les conclusions de monsieur Poulin concernant les distances, le *break-even point* qui détermine si un centre de transfert est préférable d'être utilisé.

1230

En fait, nous, on a cette réflexion-là présentement dans notre MRC, dépendamment de l'endroit où est-ce que les déchets iront, est-ce qu'on a besoin de construire un centre de transfert? Et on s'est rendu compte qu'il y a d'autres facteurs dans notre milieu qui influencent cette décision-là, à savoir il n'y a pas seulement la distance, c'est-à-dire qu'une municipalité de 400 âmes ne produit pas un camion complet.

1235

Donc, si le camion de la municipalité X s'en va directement au site et revient, il n'est pas disponible pour faire d'autres services dans la MRC. Donc, à ce niveau-là, le critère de distance est important, mais il y a aussi d'autres facteurs qui déterminent si c'est nécessaire d'en avoir un.

1240

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci, madame.

M. JOHN EDWARDS :

1245

(TRADUCTION) Puis-je ajouter qu'il y a beaucoup, beaucoup de collectivités au Canada, qui sont de la même taille que Gatineau, qui règlent leur propre problème de déchets dans un rayon de 10 kilomètres.

1250

Est-ce que je peux poser une autre question? L'emplacement du site de Danford, on le voit sur la carte ici, je ne sais pas si c'est bien démontré, mais l'emplacement, comme vous pouvez le voir, se trouve au bord extrême, à l'est de la zone très vaste de la municipalité régionale. Et la rivière clé, la Picanoc, très peu après qu'elle passe à côté du site, elle s'en va dans la municipalité voisine.

1255

Pratiquement tout le gros trafic qui va arriver au site viendra d'autres municipalités régionales et de Gatineau, si Gatineau participe. Une petite, toute petite proportion des déchets viendra de la Municipalité régionale de Pontiac, parce que la population n'est pas élevée. C'est une très petite population.

1260

Pourtant, le conseil municipal d'Alley-et-Cawood a immédiatement ou rapidement accepté la proposition et la MRC de Pontiac a suivi ça en donnant son appui sans consultation approfondie sur les ramifications, sans négociation d'accord quelconque avec aucun des autres acteurs qui sont nécessaires, qui devront nécessairement participer si on veut que le projet soit viable.

1265

Donc, une bonne partie des conflits avec les citoyens sont provenus de ce processus bizarre, de cette attitude où on fonce tout seul.

1270

En fait, beaucoup des dépenses reliées à ces audiences avec cette armée de fonctionnaires qui sont bloqués pendant plusieurs jours là-dessus, en fait, ça résulte du fait qu'on semble avoir l'opinion bizarre croyant à Pontiac que vraiment tout va s'intégrer, tout va aller et qu'on peut faire fi de tous les obstacles, et que tôt ou tard tout va tomber comme il faut, que le maire de Gatineau va donner son appui, toutes les autres municipalités vont donner leur appui.

1275

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous demander, au nom des gens qui sont dans la salle, d'être plus bref pour pouvoir répondre?

1280

M. JOHN EDWARDS :

(TRADUCTION) J'arrive à ma question. Et que donc tout le monde va être coopté en

1285 quelque sorte pour appuyer le leadership de Pontiac. Est-ce que la Municipalité régionale de Pontiac ne réalise pas que c'est très théorique tout ça et que, au lieu d'agir de cette manière bizarre et unilatérale, elle aurait pu agir autrement? C'est ça ma question.

LA PRÉSIDENTE :

1290 Concernant justement le Plan de gestion des matières résiduelles, ça évolue ces plans de gestion. À tous les cinq ans, ils doivent être revus. Comment dans la région, chez vous, vous avez fait votre consultation pour le plan de gestion?

1295 Le plan de gestion établit justement où pourraient être les lieux d'élimination ou traitement et la provenance des matières résiduelles. Alors, le citoyen peut intervenir pour dire à sa MRC: «Voici comment je vois ça, moi, ce plan de gestion là.» Comment vous avez fait vos consultations et comment allez-vous les faire pour la prochaine fois, la prochaine étape? Est-ce que ça évolue?

M. PIERRE DUCHESNE :

1300 Dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles, on a simplement suivi les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* concernant l'élaboration des PGMR. À un moment donné dans notre processus, on est allés en consultation publique. On a tenu deux assemblées de consultation publique, les 28 et 29 juin 2003. On s'est dépêchés à les faire pour ne pas qu'on tombe pendant la période d'été. On était à ce moment-là dans les échéanciers de la loi pour aller chercher le maximum de personnes aux consultations publiques. Ces personnes sont venues.

1310 Évidemment, on a soulevé toute la question de la gestion des matières résiduelles de A jusqu'à Z, incluant la problématique d'élimination des matières résiduelles. Et oui, il y a eu des préoccupations. On a parlé de la question de la fermeture des dépôts en tranchée et de la possibilité qu'il y ait ou non l'aménagement d'un lieu d'enfouissement conforme à la nouvelle réglementation.

1315 Évidemment, on parle de consultation publique, les gens sont consultés. On a recueilli leur avis, on a pris en considération leurs préoccupations. Et par la suite, évidemment avec les années qui ont suivi jusqu'à aujourd'hui, il y a eu une évolution qui s'est faite au niveau de cette question-là. Et c'est sûr qu'à l'échelle régionale, il y avait aussi certaines discussions qui se faisaient pour essayer de trouver une solution régionale à la problématique d'élimination des matières résiduelles.

1320 Alors, on est venus à la conclusion que c'était, à tout le moins, dans l'intérêt de la MRC de Pontiac que soit étudiée la faisabilité d'aménager un lieu d'enfouissement technique sans que ça soit considéré comme la meilleure solution de rechange comme technologie, mais que ça

1325 soit à tout le moins considéré dans notre propre intérêt compte tenu que, géographiquement, plus on s'éloigne vers l'ouest dans la région de l'Outaouais, moins de solutions de rechange existent.

Quand on regarde du côté de la MRC de Papineau, ils sont relativement proches de Lachute. Gatineau, la Ville de Gatineau actuellement va à Lachute.

1330

Donc, pour une question de géographie, pour une raison aussi d'être capable de traiter les déchets ultimes, il fallait considérer justement cette solution. Et, évidemment, avant que le projet nous soit présenté, on remonte à environ 2004, peut-être que monsieur Rouleau pourra me corriger là-dessus, mais la réflexion d'un lieu d'enfouissement technique était d'avant 2004. Donc, déjà là notre réflexion avait déjà débuté.

1335

Peut-être il faudra dire que c'est une question de hasard qu'un promoteur se soit présenté pour dire: «Bien, moi, j'ai peut-être une solution à vous proposer.» Et on l'a écouté, puis c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on a inclus en quelque sorte ce projet-là dans notre plan de gestion.

1340

Mais à tout moment les gens ont été, soit directement ou indirectement, consultés. Il y a eu, oui, ces consultations publiques dans le cadre d'élaboration de notre PGMR, notre Plan de gestion des matières résiduelles.

1345

Il y a aussi eu, évidemment, des gens qui sont venus faire part de leurs préoccupations, que ça soit par rapport aux déchets ultimes, leur traitement, ou encore par rapport à la problématique plus générale de gestion des matières résiduelles. Ils sont venus à nos séances régulières du conseil des maires. Ils ont fait part de leurs préoccupations, ont apporté des commentaires très pertinents, très intéressants.

1350

Mais encore une fois, je reviens un peu à l'analogie que j'ai faite lorsque je parlais de la cohabitation des usages. À un moment donné, il faut arriver à faire des choix, puis on en est arrivés à la conclusion que, bon, allons-y avec cette solution de rechange là compte tenu de notre situation particulière dans la région d'Outaouais.

1355

Alors, oui, on a tenu compte des avis de la population, et c'est sûr que ça ne cessera pas, puis on est prêts à travailler avec la population pour trouver quelque chose qui sera mieux pour tout le monde.

1360

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1365 **Mme CATHERINE LUSSIER :**

Moi, j'aimerais ajouter en réponse à votre question, la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est basée sur certains – j'oublie le terme – mais certaines assises, dont la participation citoyenne.

1370

Ça se reflète, d'une part, par justement la consultation publique des gens dans le processus de la production des PGMR. Nous, sur notre territoire, on a tenu quatre séances de consultation. Il faut savoir que c'est un sujet qui intéresse, mais quand on n'est pas en temps de crise, ça interpelle moins les gens.

1375

Puis même chose pour les séances du conseil de la MRC, je n'y assiste pas assidûment, mais encore à mon humble avis, quand c'est pas en temps de crise, il y a peu de gens qui sont assidus et intéressés au sujet.

1380

Donc, pour notre part, dans notre plan de gestion, on a prévu la création d'un comité de citoyens qui s'apparente en quelque sorte avec les comités de vigilance prévus pour les lieux d'enfouissement technique, à savoir un lien entre la population et les élus, suivi du plan de gestion.

1385

Donc, évidemment, c'est un choix qu'on a fait et notre mise en oeuvre n'est pas complétée. Donc, on ne peut pas vous parler de résultats. Par contre, j'encouragerais les citoyens... parce que c'est basé sur la participation citoyenne, l'atteinte de ces objectifs-là. Donc, c'est aux citoyens de participer à ces consultations-là, puis de voir à ce qu'il y ait des mécanismes qui prévoient cette participation-là. Donc, c'est mon commentaire.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Edwards.

1395

M. JOHN EDWARDS :

(TRADUCTION) Ma question principale, on y a répondu. Je demandais pour l'essentiel qu'on me décrive de façon précise et j'apprécie. Alors, je comprends que j'ai discuté un peu longtemps.

1400

Donc, Pontiac abordait un problème qui exigeait la participation d'autres régions de l'Outaouais. Pierre Duchesne a parlé, lui, de ce qu'ils font dans Pontiac. Mais pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu une discussion de fond avec Kazabazua, Low, La Pêche, la Ville de Gatineau, afin de chercher à tomber d'accord quant à la façon de faire fonctionner les choses ou la façon dont ça ne fonctionnerait pas?

1405

Dans la deuxième partie, il y a des maires qui se présenteront devant vous pour dire qu'ils ne sont pas d'accord avec cette proposition. Alors, je me retrouve tout perdu.

1410 Pontiac est laissé à soi-même, et ce débat est aux prises avec tout ça, et nous sommes aux prises avec le résultat.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Merci. Avant de prendre la pause, on va voir combien de personnes vont demander à intervenir parce que j'ai une très longue liste. Je vous demanderais de nous signifier si vous voulez venir poser une question.

1420 Madame Johanne Rougier ou son porte-parole? Non. Monsieur Ed Masotti? Oui. Madame Mary Masotti? Madame Sue Rogan? Madame Annie Peck ou sa porte-parole? Monsieur George McCormick? Monsieur Patrick Fowler? Non. Monsieur Zénon Chmielowski? Non. Monsieur Steve Fowler? Madame Linda Cronk? Madame Dorothy Mackay? Monsieur André Carrière? Monsieur Paul Dingleline? Madame Laura Raymond? Monsieur Jacques Raymond? Madame Michèle Borchers? Monsieur André Carrière, on a nommé, vous poserez vos questions en même temps. Monsieur Renato Livinal? Monsieur Ray Thomas? Monsieur John Edwards? Monsieur George McCormick, il est nommé.

C'est ça. Alors, il nous reste quatorze personnes. Oui?

1430 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Madame la présidente, si vous me le permettez, après la pause, j'aimerais simplement faire un petit complément d'information auprès de monsieur Thomas.

1435 Vous êtes monsieur Thomas, n'est-ce pas?
La personne qui a fait la dernière intervention.

M. JOHN EDWARDS :

1440 Edwards.

M. PIERRE DUCHESNE :

Excusez-moi.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Quelqu'un est inscrit et je ne l'ai pas nommé?

1450 **M. OTA HORA :**

(TRADUCTION) Il s'agit de la route 105. J'ai pris la 105, ça a été long comme déplacement. Je veux qu'on me garantisse qu'on m'entendra, car je suis le seul représentant de Kazabazua et nous sommes, après tout, la collectivité qui subira les plus grands impacts en sus de Danford Lake.

1455 Il y a un certain nombre d'autres personnes qui ont eu beaucoup de temps pour prendre la parole. Pour ma part, pour une quelconque raison, je ne pouvais pas y être ce matin. Hier, j'y étais, avant-hier aussi et on ne m'a pas entendu encore. Alors, je voudrais m'assurer qu'on m'entendra pleinement et qu'on ne mettra pas fin à cette session avant que j'aie l'occasion de prendre la parole.

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

1465 Alors, on va vous entendre à l'ouverture de la séance après la pause.

M. OTA HORA :

1470 Ou après. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

On prend une petite pause.

1475 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1480 Il y a 15 personnes inscrites. On a obtenu une prolongation pour travailler jusqu'à 12 h 30. Je vous demanderais d'éviter les préambules, d'y aller directement à la question. Vous allez pouvoir nous développer votre point de vue en deuxième partie, vous aurez une plage de 25 minutes par intervention, y compris les questions de la commission, l'échange avec elle.

1485 Alors, on invite monsieur Ota Hora d'abord.

M. PIERRE DUCHESNE :

1490 Madame la présidente, est-ce que vous me permettez de faire ce complément d'information que je vais...

LA PRÉSIDENTE :

1495 Oui.

M. PIERRE DUCHESNE :

1500 Je vais être très, très bref.

LA PRÉSIDENTE :

oui.

1505 **M. PIERRE DUCHESNE :**

1510 Juste pour répondre un peu à ce que disais monsieur Edwards tantôt, c'est que la MRC de Pontiac a déjà eu des discussions, des rencontres avec des MRC voisines et, à l'occasion, avec la Ville de Gatineau. On a eu des discussions pour essayer de trouver des solutions à cette problématique-là, mais ça n'a pas nécessairement apporté des résultats.

Donc, je vais m'arrêter ici comme complément d'information. Merci.

M. OTA HORA :

1515 Madame la présidente, monsieur le commissaire. Je m'appelle Ota Hora et je viens d'origine de Tchécoslovaquie. Nous nous sommes échappés en famille des communistes en 1948, arrivés au Canada en 1949. J'ai appris mon français après avoir vécu avec une famille française à Port Alfred quand j'avais 10 ans.

1520 Je demeure ici à Kaz volontairement. Je suis en retraite. J'étais major dans le régiment aéroporté canadien. J'ai pu choisir n'importe où de demeurer dans ma retraite. J'ai choisi Kazabazua.

1525 Les gens de Kazabazua m'ont demandé de rentrer dans la scène politique en novembre 2005. Mon ami, c'est monsieur Joe Squitti, le maire de Danford Lake. Et j'ai parlé avec lui avant de rentrer dans le royaume politique pour discuter la dump avec lui.

1530 Et il m'a dit que c'est une affaire seulement de Danford Lake, leur village. C'est leur choix et les autres gens n'ont pas le pouvoir de rentrer dans les discussions, seulement après que les études environnementales seront faites.

Monsieur Carrière m'a demandé si notre maire, si notre conseil était ... (TRADUCTION)
si on a été approchés par le promoteur pour avoir des réunions à Kazabazua. J'ai parlé au

1535 maire, il n'a jamais reçu ce genre de demande. Il m'a dit hier qu'il aurait été plus que disposé à participer à une réunion et une discussion de cette nature. Personnellement, je n'ai jamais reçu de demande de monsieur Rouleau. Je n'ai jamais discuté du site avec monsieur Rouleau. Je tenais simplement à le dire. C'est une affirmation précédente qui devait être corrigée.

1540 Les problèmes qu'on connaît, et j'étais au conseil municipal quand c'est arrivé, c'est que les niveaux de gouvernement supérieurs ont ces échéanciers. Parfois, leurs plans ne sont pas tout à fait bien faits. Ici, c'est le ministère de l'Environnement qui a envoyé à notre municipalité et à d'autres une lettre en janvier indiquant que nous ne pourrions plus incinérer.

1545 Ils auraient pu nous informer à l'automne, nous aurions pu préparer d'autres tranchées dans une autre petite municipalité. En deux mois, nous n'avons plus de place et, donc, nous avons dû commencer à transférer à Lachute, ce qui nous coûte énormément plus d'argent.

1550 La municipalité a clairement dit qu'elle est totalement opposée à un site d'enfouissement en plein air. Cette technologie donc est totalement opposée au transport sur la route 105 qui n'est pas adéquate.

1555 Il est devenu évident, surtout hier, qu'il y a un certain nombre de municipalités régionales dans la région de la Gatineau, donc celle de Gatineau, qui n'ont pas encore dressé de plan pour le traitement de leurs déchets.

1560 Je voudrais que la présidente mette ce facteur en lumière dans son rapport, de dire cette confusion, dire qu'une MRC a décidé d'aller de l'avant et que les autres ne savent pas encore si elles vont aller de l'avant, parce que cette solution doit être une solution pour tout l'Outaouais, pas pour une seule municipalité régionale.

1565 Je pense que le promoteur délibérément ou non, mais je ne pense pas que ça ait été délibéré, a témoigné d'un manque de respect à l'égard de la population locale. Ceci est ressorti de la discussion concernant le petit chalet de monsieur Pelletier ...

LA PRÉSIDENTE :

Il faudrait aller à votre question. Vous allez pouvoir parler de tout ça en deuxième partie.

1570 **M. OTA HORA :**

(TRADUCTION) La difficulté, on a dit hier que c'était la solution la plus économique. Nous, nous ne sommes pas intéressés par la solution la plus économique. Nous sommes intéressés par la meilleure solution.

1575

Monsieur Charest a dit publiquement que le Québec est la province la plus avancée sur le plan de l'environnement. Nous voulons nous assurer que cette province le reste et qu'on ne traite pas l'Outaouais au rabais.

1580 Notre député fédéral, Lawrence Cannon, a un budget de plus de 13G \$. Est-ce que la présidente s'engage à exprimer à Lawrence Cannon le besoin d'une aide financière pour l'amélioration de la route 105 et l'amélioration du site d'enfouissement pour que ça ne soit pas construit au rabais, mais construit comme il faut?

1585 Ce matin, en prenant la 105, encore j'ai vu la différence incroyable quand on traverse l'autre route. La 105 est manifestement surchargée. Même ce matin, elle l'était quand je suis venu.

1590 La question au promoteur est celle-ci : avez-vous signé un contrat avec la MRC de Pontiac ou de Danford Lake?

M. DENIS ROULEAU :

1595 Si vous me permettez, madame la présidente. Un contrat de quelle nature?

M. OTA HORA :

(TRADUCTION) Bien, un contrat sur le site.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous une entente écrite concernant tout ce qui a trait au lieu d'enfouissement?

M. DENIS ROULEAU :

1605 Une entente de redevance, madame la présidente, que nous avons mentionnée plus tôt. À part ça, il y a aucune entente de signée avec qui que ce soit. Il n'y a pas de lieu d'enfouissement.

1610 **M. OTA HORA :**

1615 (TRADUCTION) Avez-vous un accord écrit? Vous avez dit que vous payez à la MRC 2 \$ la tonne au village de Danford Lake. Est-ce qu'il y a un contrat là-dessus et est-ce qu'il y a d'autres offres qui ont été faites au village de Danford, ou à la MRC, ou à des officiels quelconques?

LA PRÉSIDENTE :

Un contrat?

1620

M. DENIS ROULEAU :

Un protocole d'entente, oui, celui avec la municipalité est complété et signé. Et avec la MRC, c'est en voie de négociation présentement.

1625

M. OTA HORA :

(TRADUCTION) Une question pour les Affaires municipales. Est-ce qu'il y a quelqu'un des Affaires municipales ici?

1630

Au conseil municipal, je crois que toute dépense de plus de 25 000 \$ doit se faire au moyen d'un appel d'offres, non?

M. BERNARD CHARTRAND :

1635

En ce qui concerne les soumissions...

LA PRÉSIDENTE :

1640

Pouvez-vous vous nommer pour les transcriptions?

M. BERNARD CHARTRAND :

1645

Oui. Je suis Bernard Chartrand, je suis aux Affaires municipales et des Régions.

Effectivement, il y a une règle concernant les appels d'offres en parlant de 25 000 \$ et plus.

M. OTA HORA :

1650

(TRADUCTION) Si c'est le règlement, comment arrive-t-on à une situation où on a une source unique sans contrat?

1655

Nous sommes ici pour approuver un projet et qui n'est fondé sur aucun contrat. Qui va fixer les paramètres de l'accord du contrat? Je n'ai jamais entendu parler d'une entente ou, enfin, d'un projet aussi ouvert. Comme vice-maire, si je faisais ça, je ne sais pas où je me retrouverais.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Alors, c'est votre dernière question parce qu'il y a quatorze personnes encore. Vous pourrez les...

M. OTA HORA :

1665 J'ai juste une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Vous pourrez les envoyer par la suite par écrit, et puis ça va être jusqu'à vendredi, parce que j'avais annoncé que ça serait vendredi aux rencontres préparatoires, on va maintenir vendredi. Vous allez pouvoir vous reposer un petit peu en fin de semaine.

 Alors, on va prendre cette dernière question pour pouvoir passer les autres. Votre dernière, si vous...

1675

M. OTA HORA :

 Je n'ai pas encore reçu la réponse de...

1680

LA PRÉSIDENTE :

 Non, ça va pour celle-là.

M. OTA HORA :

1685

 Ils vont...

LA PRÉSIDENTE :

1690

 On dirige la question aux Affaires municipales.

M. BERNARD CHARTRAND :

1695 En ce qui concerne les appels d'offres, grosso modo, on parle d'appel d'offres dans lesquels... le conseil parle de gré à gré pour quelque chose de zéro à 25 000 \$. Je vous donne ça rapidement.

 Tout ce qui est en haut de 25 000 \$ jusqu'à 100 000 \$, il y a des éléments concernant les services professionnels, services techniques. Je pourrais vous déposer la grille en ce qui

1700 concerne les procédures. C'est une chose, ça, mais disons que c'est en fonction de la conformité de tout appel d'offres.

Compte tenu du projet qui est en discussion, qui est présenté, c'est une autre affaire. Je sais que les MRC ont des contrats actuellement en vigueur et qui ont une échéance. Et le renouvellement, c'est une autre affaire. Ça ne dépend pas des Affaires municipales et des Régions à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

1710 Complément?

M. ANDRÉ POULIN :

Au risque de nous répéter, madame la présidente, LDC n'est pas un transporteur ni un collecteur de déchets, de matières résiduelles.

En d'autres mots, la municipalité de Danford Lake, Kazabazua ou n'importe quelle municipalité va aller en appel d'offres. Et si le projet se réalise, LDC va donner un prix au transporteur qui va vouloir disposer ou dans ce site-là ou dans un autre site.

Donc, pour toutes les municipalités, il y aura toujours, en haut de 25 000 \$, un appel d'offres. Puis LDC ne cotera pas sur cet appel d'offre-là, ça va être les transporteurs qui vont demander des prix pour transporter et disposer. C'est la somme des deux qui fait que le plus bas soumissionnaire conforme gagne la soumission.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. OTA HORA :

(TRADUCTION) Notre préoccupation sur ces contrats à sens unique, c'est que vous êtes en position de dicter l'argent que vous allez avoir sans concurrence. Je n'ai jamais entendu parler d'une telle situation.

Ma dernière question, c'est pour le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous la présenterez par écrit et on va l'adresser au ministère parce qu'il reste quatorze personnes. Si jamais on a le temps...

M. OTA HORA :

1745 Merci. Je vous respecte, merci.

LA PRÉSIDENTE :

 ... on vous reviendra.
1750

M. OTA HORA :

 Merci beaucoup.

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

 Rendu à votre tour, vous pourrez prendre la place.

 Monsieur Renato Livinal?

1760

M. RENATO LIVINAL :

 J'ai demandé ma question déjà.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci.

M. ED MASOTTI :

1770

 (TRANSCRIPTION) Merci, madame la présidente, Ed Masotti, je pense que je devais être le suivant sur la liste. J'ai demandé à LDC de produire deux choses pour accélérer ce processus, mais je vais continuer.

1775 J'ai trois questions et la réponse peut être simplement «oui» ou «non» avec petite précision et peut-être un suivi par écrit plus tard.

 Question pour la MRC de Gatineau. Première question : le tableau 2.4 qui est dans le document montre tous les déchets qu'il y aura après la cible de 2008. Je voudrais savoir s'il y a
1780 des déchets de Cantley et de Perkins qui sont inclus dans ce chiffre. Oui ou non? C'est tout.

Mme CATHERINE LUSSIER :

 C'est le tableau 1.4 et non 2.4. Je ne sais pas, de quel document parlez-vous? De

1785 celui-là ou ...

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Je parle de l'évaluation de LDC.

1790

Mme CATHERINE LUSSIER :

Là-dessus, c'est difficile de répondre oui ou non. Je vais essayer d'être brève.

1795

Pour notre part, les évaluations sont plutôt basées, comme monsieur Laliberté parlait hier, de l'étude CRIQ-Chamard-Roche. Donc, l'ordre de grandeur peut être bon, mais le chiffre comme tel est difficile. Malheureusement, les gens qui ont les données réelles sont la MRC des Collines, de Papineau et la Ville de Gatineau.

1800

Pour notre part, opérant des dépôts en tranchée sans pesée sur le territoire, les données sont parfois discutables, disons.

LA PRÉSIDENTE :

1805

Complément?

M. ANDRÉ POULIN :

1810

Rapidement, la réponse, c'est «oui». On peut remarquer ici que le secteur CRD, construction-rénovation-démolition, lorsque le site de Cantley va fermer un jour et lorsque le site de Val-des-Monts, le dépôt de matériaux secs va fermer un jour, ça c'est le scénario où ces deux sites-là vont un jour fermer et, à ce moment-là, font partie ... Cantley, je pense que c'est dans la Ville de Gatineau? Des Collines?

1815

Donc, dans la MRC des Collines, après 60 % de détournement des CRD, il y aura 5 306 tonnes. Et Val-des-Monts, c'est dans la MRC des Collines, donc est également inclus. Mais on parle bien après rencontre des objectifs de récupération et de mise en valeur des déchets CRD, lorsque les deux sites vont être fermés.

1820

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Mon autre question, je vais passer à ma deuxième question. Page 274, on dit: «Voici tous les déchets qu'il y aura.» Et l'évaluation des camions est basée là-dessus, sur cette quantité.

1825

Nous pensons en réalité que c'est exagéré, que les déchets allant à Cantley et à Perkins

sont cachés dans ce chiffre. Je voudrais demander aux trois MRC de la Ville de Gatineau : est-ce qu'elles sont d'accord avec ces chiffres, c'est-à-dire les déchets qu'elles vont produire?

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que ça serait utile qu'on le demande par écrit pour qu'ils prennent le temps de les examiner. On va le noter.

1835 **M. ED MASOTTI :**

(TRADUCTION) Une dernière brève question à la Ville de Gatineau et à la MRC des Collines. Est-ce qu'elles vont accepter les déchets, qui vont actuellement à Cantley et Perkins, à leur site, au site LET? Quand les deux sites seront fermés, ces déchets-là devront aller à quelque part.

1840

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous répéter la question? On va l'adresser par écrit.

1845

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Oui. Quand les dépotoirs de Cantley et Perkins ferment en 2009, les déchets devront aller à quelque part. Il y a trois options. Ça peut aller à Danford Lake, ça peut aller à Lachute ou ça peut aller au centre de transfert de la Ville de Gatineau et de la MRC des Collines.

1850

Ma question, est-ce que la MRC des Collines et la Ville de Gatineau vont accepter ces déchets si le promoteur veut les envoyer là et si un entrepreneur privé veut envoyer ses déchets là?

1855

Mme CATHERINE LUSSIER :

Je ne suis pas certaine de comprendre exactement la question, mais vous me direz si je réponds correctement.

1860

On parlait de la municipalité de Kazabazua tantôt qui a dû fermer son dépôt en tranchée. La municipalité de Kazabazua achemine ses déchets actuellement au centre de transfert de Val-des-Monts et non ... j'oublie le nom qui a été mentionné, mais il y a un centre de transfert à Val-des-Monts. Je ne sais pas si c'est ça la question.

1865

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Je vais essayer encore une fois et, sinon, je prendrais trop de temps.

1870 Alors, je l'enverrai par écrit.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Oui, ça serait préférable. Envoyez-nous par écrit dès que vous pouvez. Vous pouvez le faire en deux étapes. Nous, dès qu'on les reçoit, on va les traiter pour que vous puissiez avoir vos réponses le plus vite possible.

M. ED MASOTTI :

1880 (TRADUCTION) Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Donc, vous pouvez en envoyer mardi, puis jusqu'à vendredi.

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Merci.

1890 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Mary Masotti?

Mme MARY MASOTTI :

1895 (TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, Mary Masotti de Neil Lake. Dans la partie récréative de l'étude d'impact de LDC, on dit que la rivière Pontiac est adaptée au canotage à partir de 6 kilomètres en aval du site proposé.

1900 Considérant l'impact de ce projet sur la Picanoc sur le plan visuel, le bruit, l'odeur, ce projet aurait sur l'utilisation récréative de la rivière, donc que le projet aurait, je suppose qu'ils ont fait des études avec diligence et étudié l'utilisation de la Picanoc à des fins récréatives par des gens de la région et d'autres régions, la région de la Capitale nationale.

1905 Pourriez-vous me dire quels clubs utilisent la rivière et le nombre de personnes qui utilisent la rivière et les activités chaque année?

Pouvez-vous me dire aussi quels sont les différents points d'accès à la rivière pour ceux qui utilisent la rivière pour faire du canot et les clubs qui l'utilisent?

1910

M. DENIS ROULEAU :

1915 Madame la présidente, c'est en discussion avec le propriétaire de la pourvoirie, qui est un des points d'accès à la rivière Picanoc, accès public, si vous voulez, ou disponible au public, qui n'est pas un accès privé, voire propriétaire de terrain qui a un accès vers la rivière. Et selon les dires du propriétaire de cette pourvoirie, la majorité des clubs de canot le printemps font leur départ de ses facilités.

M. ANDRÉ POULIN :

1920 Madame la présidente, l'évaluation des impacts a démontré qu'il y aurait aucun impact pour empêcher de continuer les activités de canotage ou d'utilisation du plan d'eau.

1925 Les usages qui sont en vigueur actuellement vont pouvoir continuer de prévaloir, même avec le rejet de l'effluent traité. Il n'y aura pas d'impact sur les activités ni visuelles, ni au point de vue du bruit, ni au point de vue de la qualité de l'eau.

Mme MARY MASOTTI :

1930 (TRADUCTION) Ma question consistait à demander s'ils savent combien de gens utilisent la rivière, notamment aux fins du canotage.

M. ANDRÉ POULIN :

1935 Madame la présidente, le nombre de personnes qui vont du canotage? Mes confrères me disent qu'on ne connaît pas présentement le nombre exact, mais on pourrait vérifier auprès de l'association ou la pourvoirie pour vérifier combien de personnes utilisent le plan d'eau pour faire du canotage.

1940 C'est une information, si elle est disponible, qu'on pourra vous faire parvenir. Mais ce qu'on sait, c'est que le canotage commence, tel que madame l'a dit et c'est écrit dans l'étude d'impact, à 6 kilomètres plus loin que le point de rejet.

LA PRÉSIDENTE :

1945 Quand vous dites «plus loin», c'est en aval?

M. DENIS ROULEAU :

1950 En aval. Donc, le canotage ne vient pas jusqu'à la hauteur du point de rejet. Mais le nombre de personnes qui font du canotage par année, on ne le sait pas.

LA PRÉSIDENTE :

1955 D'accord. En tout cas, si des gens dans la salle ont de l'information complémentaire, vous la fournirez également concernant cet aspect, d'accord?

Mme MARY MASOTTI :

1960 (TRADUCTION) Puis-je de nouveau poser ma question? Enfin, je sais que le point d'accès auquel ils font référence, c'est à Wayne Tanners, donc à 6 kilomètres en aval.

1965 Alors, je leur ai demandé quels autres points d'accès existent. La rivière sert non seulement pour les eaux vives, mais pour d'autres types de canotage aussi, et il y a d'autres points d'accès. Et je me demande s'ils se sont penchés là-dessus.

Et dernière question en terminant, et je quitte le micro, est-ce qu'ils connaissent les canoteurs les plus célèbres qui ont utilisé la rivière?

1970 **M. DENIS ROULEAU :**

Pour ce qui est des points d'accès publics, c'est le seul facilement disponible au public. C'est le seul dont j'ai connaissance dans la municipalité.

1975 Et sa dernière question m'a échappé, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

J'ai la réponse.

1980

M. DENIS ROULEAU :

Ah! D'accord.

1985 **LA PRÉSIDENTE :**

Un premier ministre, je crois?

Mme MARY MASOTTI :

1990

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1995

Du Canada.

Mme MARY MASOTTI :

Oui.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Trudeau et sa famille. Est-ce que vous pourriez fournir cette information-là? C'est-à-dire, pas un concours de popularité sur qui a fait du canot, mais plutôt les points d'accès en amont. Si vous avez cette information-là, ça aiderait tout le monde. Vous nous la fournirez le plus tôt possible.

2005

Mme MARY MASOTTI :

(TRADUCTION) Je le ferai, merci.

2010

M. PATRICK AUTOTTE :

Patrick Autotte du ministère des Ressources naturelles. Peut-être en complément d'information, où est-ce qu'il est peut-être possible d'avoir une idée du nombre d'utilisateurs ou de canoteurs, il y a la Fédération québécoise canoë-kayak qui peut peut-être avoir des éléments d'information additionnels sur l'utilisation de cette rivière-là, étant donné qu'ils ont d'autres rivières dans la région.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Alors, la Commission va envoyer une lettre à cet organisme.

2020

M. PATRICK AUTOTTE :

Oui.

2025

LA PRÉSIDENTE :

Madame Sue Rogan.

2030

Mme SUE ROGAN :

(TRADUCTION) Bonjour, madame la présidente. Bonjour, monsieur le commissaire. Je vis dans le secteur Aylmer de la Ville de Gatineau et j'ai aussi un chalet à 2 kilomètres du village de Danford Lake.

2035

2040 Il y a deux ans, le coût de l'essence était à 80¢ le litre. Et j'ai remarqué ce matin, à la station-service de l'autre côté de la rue, que c'était 1, 12 \$. C'est un écart de 25 à 30 % en deux ans seulement. Et les coût du carburant, d'après ce qu'on prévoit, vont grimper encore plus à l'avenir.

2045 Or, on nous propose que ce site d'enfouissement devra desservir plusieurs MRC et la Ville de Gatineau. Gatineau qui compte 239 000 habitants, ce serait évidemment le plus grand producteur de déchets de ce groupe.

2050 Ma question donc, étant donné les coûts élevés du carburant, étant donné la pollution atmosphérique qu'entraîne le camionnage des déchets, pensez-vous qu'il ne serait pas mieux pour l'environnement, mieux aussi d'un point de vue économique, de situer ce lieu d'enfouissement plus près de la principale source de déchets?

2055 Quant à savoir si c'est un lieu d'enfouissement ou une usine de gazéification au plasma ou toute autre façon d'éliminer les déchets, d'un point de vue économique, ne serait-il pas mieux de situer les choses plus près.

LA PRÉSIDENTE :

Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs?

2060 **M. JEAN MBARAGA :**

2065 Je pense qu'on a déjà répondu à cette question, madame. C'est sûr et certain que ce serait mieux que les projets d'élimination soient situés le plus près possible des centres de masse. Sauf que ces projets-là, est-ce qu'il vont trouver justement les sites nécessaires?

2070 Il va y avoir la même levée de boucliers que ce qu'il se passe actuellement partout où on essaie d'établir des lieux d'enfouissement technique, madame la présidente. Je pense qu'il y a un monsieur qui disait tantôt «le syndrome pas-dans-ma-cour», ce sont des projets mal aimés. Partout, partout où on essaie de les installer, il y a toujours une opposition.

Mais en principe, oui, bien sûr, ce serait mieux que les projets soient le plus près possible des centres de masse.

2075 **Mme SUE ROGAN :**

(TRADUCTION) Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Merci. Madame Annie Peck ou sa porte-parole.

Mme LINDA CRONK :

2085 (TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire. Je m'appelle Linda Cronk, j'interviens au nom de madame Annie Peck qui vit de façon permanente dans le village de Danford Village. C'est là qu'elle est née, c'est là qu'on l'a élevée.

2090 Comme tant d'autres dans le village, elle est très frustrée, c'est le cas depuis deux ans maintenant, alors qu'on cherche à obtenir des renseignements et des réponses au palier municipal.

2095 Les résidents, les membres de la coalition, dont madame Peck est membre, ont demandé des documents municipaux auxquels nous avons droit d'avoir accès. Cette demande nous a été refusée, ça a été rejeté. Alors, on a demandé à un avocat de faire le nécessaire.

Madame Peck cherche à savoir de qui provient la décision pour que le directeur général de la municipalité refuse d'offrir ces documents à notre avocat, pour ensuite reconnaître qu'elle les avait, puis refuser de les remettre.

2100 Et je devrais dire dès maintenant que les citoyens sont tout à fait frustrés, encore une fois, à cause du manque de représentativité de la part de la municipalité. Nous avons demandé hier soir... enfin, nous avons dit que nous avons une question à leur poser et, là encore, ils ne sont pas présents.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

La demande a été faite tard en soirée. Il n'y avait plus personne de la municipalité. On va adresser des questions par écrit. Lorsqu'on les recevra au cours de la semaine prochaine, vous allez pouvoir formuler des questions par écrit et on les transmettra à la municipalité au besoin.

2110

Mme LINDA CRONK :

(TRADUCTION) Bien. Je voudrais signaler que nous avons eu l'occasion déjà... il faudrait demander qu'il y ait vraiment un représentant, outre le directeur général.

2115

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur George McCormick.

2120

M. GEORGE McCORMICK :

(TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire. Je m'appelle George

McCormick. J'ai un chalet dans la région de Danford Lake. Alors, j'ai une préoccupation.

2125 On a parlé ce matin de l'après-fermeture du dépotoir et des questions de responsabilité qui y sont liées. Or, je suis fonctionnaire du fédéral, j'ai quelque expérience dans ce domaine. Nous avons parlé, bien sûr, du principe du pollueur-payant, et de l'exploitant qui est responsable, et du fonds d'après-fermeture.

2130 J'ai des exemples des Territoires du Nord-Ouest par exemple. Et c'est très grand, la mine d'or là-bas Giant, une mine dans le Yukon aussi, une mine d'or encore là. Ça a fonctionné pendant quelque 60 ans. Il y a eu ensuite faillite et, bien entendu, maintenant c'est le gouvernement fédéral qui paie la facture pour remettre en état les lieux.

2135 Donc, prenons l'exemple de LDC, 30 ans, disons, de responsabilité. Supposons qu'ils fassent faillite, il y a, bien sûr, le fonds de gestion postfermeture qui devrait faire le nécessaire, mais ma question au fond est la suivante. Est-ce que le gouvernement du Québec se rend compte qu'il devra assumer les coûts à l'avenir pour la remise en état des lieux et ce, à jamais?

2140 Et ce sont des coûts élevés que de remettre en état un tel lieu. Et c'est le contribuable québécois qui devra payer. Est-ce que le ministère du Développement durable sait qu'il devra assumer les coûts pour ce site à l'avenir?

M. JEAN MBARAGA :

2145 Oui, madame la présidente. Le ministère est au courant. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc a déjà fait face justement à des situations comme ça où il y a des compagnies minières ou d'autres types de compagnie qui font faillite, qui laissent des terrains alors qu'il n'y a pas d'argent pour les restaurer.

2150 C'est pour ça que, dans le cas qui nous intéresse, on a établi justement le fonds de gestion postfermeture. Comme on a dit hier, c'est possible que, au bout de 30 ans, le site continue d'avoir quelques problèmes. Si le site continue d'avoir quelques problèmes, c'est la compagnie qui va s'en charger. Mais si la compagnie fait faillite, évidemment, on n'a pas de
2155 choix, c'est le gouvernement qui va en prendre charge.

Mais on est conscients du problème. C'est pour ça qu'on a essayé de mettre justement sur pied le fonds de gestion postfermeture. Est-ce que ce fonds-là va être suffisant ad vitam aeternam? Ça, je ne peux pas vous répondre.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si vous avez une autre question, je vous inviterais à le faire par écrit. Il reste neuf personnes inscrites.

2165

M. GEORGE McCORMICK :

Merci.

2170 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Linda Cronk.

Mme LINDA CRONK :

2175

(TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, je me suis déjà présentée. Alors, encore une fois, nous avons éprouvé beaucoup de frustration à titre de résidents permanents au palier municipal quand on manque de transparence.

2180

Nous nous sommes présentés au palier de la MRC. Là encore, nous avons éprouvé beaucoup de frustration. C'est comme si on ne pouvait pas maîtriser la situation. On n'avait pas notre mot à dire.

2185

Jusqu'en septembre 2006, la MRC de Pontiac avait identifié trois lieux possibles dans la MRC comme lieux d'enfouissement. Ça a été fondé en fonction du type de sol, de divers facteurs qui faisaient en sorte qu'ils étaient acceptables aux yeux de la MRC.

2190

Alleyn-et-Cawood n'a jamais été envisagé comme un site envisageable ou acceptable à cause du type de sol, gravier et sable. Et tout d'un coup, Alleyn-et-Cawood est ajouté à la liste des lieux possibles et, en quelques mois, c'est devenu le seul endroit possible pour la MRC pour un lieu d'enfouissement.

2195

Comment est-il possible que la MRC justifie de faire en sorte qu'une zone à risque aussi élevé soit le seul endroit possible pour un mégadépotoir?

2200

Pourquoi est-ce que la MRC enferme les habitants de Alleyn-et-Cawood au lieu de dire, par exemple: «Donc, l'un ou l'autre des trois lieux qui avaient été choisis en premier lieu reste envisageable»?

Pourquoi acceptez-vous ou pourquoi nous forcez-vous à accepter une aventure à haut risque alors que ça n'avait été envisagé pour cette municipalité dans le passé?

M. PIERRE DUCHESNE :

2205

Jusqu'à temps qu'on identifie le site du côté de Danford Lake, il y avait deux sites potentiels. Un dans le municipalité de Bristol qui est une ancienne mine, je ne me souviens plus quoi ils exploitaient, c'est la mine Hilton. C'est dans ce secteur-là. Et le deuxième site, c'était

2210 un site près de l'usine de pâtes et papiers, Smurfit-Stone près de Portage-du-Fort, qui est dans un secteur relativement habité et en zone agricole d'un côté de la route – c'est tout près de la 301 – et de l'autre côté, c'est le site de l'usine et, ensuite, la rivière des Outaouais.

2215 Donc, il fallait penser à d'autres sites. Et dans le schéma d'aménagement de développement, il y a une mention toute simple qui dit que le service de l'aménagement a été mandaté pour au moins faire une première évaluation de site qui pourrait être choisi pour l'implantation d'un site d'enfouissement.

2220 L'exercice n'a jamais vraiment été complété, de sorte que lorsque le promoteur est arrivé dans le décor, si je peux m'exprimer ainsi, il fallait le regarder ce site-là. Alors, il est devenu notre troisième choix. En fait, un autre site potentiel.

Et dans les trois sites potentiels, c'est celui qui, du point de vue de... encore une fois, je me réfère à la question de la cohabitation des usages, est celui qui est le meilleur. Et c'est la raison pour laquelle on l'a pris en considération.

2225 Évidemment, dans toutes les démarches qui avaient été entreprises par le promoteur, on sait, il devait présenter des études. On a suivi ses études de près.

2230 Et en tant que personne-ressource à la MRC, j'ai été privilégié de consulter, et ça c'était une question de s'assurer que le projet allait de l'avant et de façon correcte, j'ai été privilégié de consulter ces études quelque temps avant qu'elles ne soient rendues publiques pour bien comprendre le milieu dans lequel allait s'insérer le projet.

2235 Et du point de vue biophysique ou tous les autres aspects, je ne suis pas bien placé pour dire si le sol est capable de recevoir un lieu d'enfouissement technique. Ma préoccupation était de trouver un emplacement autre que les deux autres qu'on avait déjà retenus, qui avaient déjà été identifiés, mais qui n'avaient pas été réfléchis plus longuement finalement.

2240 Il fallait identifier un emplacement qui serait le plus propice à l'implantation d'un tel équipement chez nous. Donc, c'est comme ça que la réflexion s'est faite chez nous.

Mme LINDA CRONK :

2245 (TRADUCTION) Je ne vais pas trop insister pour l'instant, je sais que le temps nous manque. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Cronk, ne restez pas loin, parce que je pense que vous avez une question pour madame Mackay. Est-ce que ça va? Madame Mackay vous a donné une procuration?

2250 **Mme LINDA CRONK :**

(TRADUCTION) Dorothy Mackay m'a demandé de poser une question en son nom, question qui s'adresse au ministère des Affaires municipales.

2255 Elle a entendu reconnaître par votre collègue mercredi soir, je crois, que pour l'essentiel, vous avez en quelque sorte permis qu'il y ait des consultations publiques auprès des citoyens d'Alleyn-et-Cawood tout en prévoyant d'ouvrir la voie à la mise en place de ce mégadépotoir.

2260 Est-ce là bien moral de permettre que l'on trompe ainsi les gens et que tant de citoyens doivent sacrifier beaucoup de temps, d'énergie, d'argent et détruire le tissu social de notre village se faisant? Est-ce que ce processus, donc, se poursuit toujours? Est-ce pour la forme qu'on fait les choses?

2265 **M. BERNARD CHARTRAND :**

Madame Journault, l'explication a été donnée mercredi matin par monsieur le directeur régional, Pierre Ricard, et c'est sur ça que madame fait mention.

2270 Le tout a été suivi. Vous êtes bel et bien au courant de l'élément... les décisions qui ont été prises, ça a été fait selon les règles de l'administration publique municipale. Je n'ai pas d'autres commentaires à ce sujet.

2275 On ne pourra pas parler de moralité, ce n'est pas moi qui a présenté, mercredi matin, la notion. Mais je sais que monsieur Ricard a tout à fait expliqué clairement durant toute la journée la procédure qui a été suivie entre la décision des gens du conseil municipal d'Alleyn-et-Cawood et aussi les décisions prises au niveau de la MRC, et la notion aussi de la décision concernant la RCI.

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourrez traiter de ce point, votre perception, lors de la deuxième partie. Madame Mackay pourra le faire aussi dans son mémoire ou si elle veut venir présenter son point de vue verbalement. Merci.

2285 Monsieur André Carrière.

M. ANDRÉ CARRIÈRE :

2290 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Je vais poser cette question en anglais et elle s'adresse à l'exploitant.

(TRADUCTION) Existe-t-il des ententes de la part du promoteur avec quelque partie que ce soit qui pourraient entraîner des réclamations de la part du promoteur contre de telles parties si le gouvernement décidait que le projet ne doit pas aller de l'avant?

2295

Par exemple, LDC a beaucoup dépensé ces dernières années. Est-ce que le promoteur estimerait que de telles dépenses sont simplement le prix qu'il faut verser pour mettre en marché, pour marketer son projet, ou s'il voudrait récupérer une partie de ses coûts de la municipalité d'Alleyne-et-Cawood ou de la MRC de Pontiac?

2300

M. DENIS ROULEAU :

Non.

2305

LA PRÉSIDENTE :

Le promoteur prend une responsabilité, c'est-à-dire qu'il prend...

M. DENIS ROULEAU :

2310

Le risque.

LA PRÉSIDENTE :

2315

... le risque lorsqu'il dépose un avis de projet et une étude d'impact. Et le gouvernement n'est pas lié à dire «oui» ou «non» avec le dépôt d'un avis de projet.

M. ANDRÉ CARRIÈRE :

2320

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Paul Dingleline. Je l'ai eu?

2325

M. PAUL DINGLELINE :

(TRADUCTION) Oui, madame, vous avez raison. Merci beaucoup. J'ai l'habitude, il y a toutes sortes de prononciation de mon nom, je ne m'en formalise pas.

2330

Merci beaucoup, madame la présidente. Je suis Paul Dingleline. J'ai une dernière

question à poser quant au nombre de camions.

2335 Tous les chiffres qu'on a vus jusqu'à présent, qui ont été évoqués depuis un jour ou deux, portent sur le nombre de camions qui transportent des déchets vers le lieu et le fait qu'ils retournent à leur lieu d'origine.

2340 Mais en sus de tout cela, de cet ordre de grandeur, il y a toutes sortes de choses. Il y aura toutes sortes d'autres camions requis pour faire fonctionner le tout. Il n'y a pas que des camions de déchets. Il faudra apporter du sable peut-être, de l'équipement, des services, et tout.

2345 En sus de quoi, le promoteur propose qu'il y ait un centre de recyclage, donc plus de camions qui viennent, qui vont, qu'il y ait un four pour les bois humides qu'on va chauffer, compostage, usine municipale pour les eaux usées, mais on n'a pas de chiffre quant au nombre de camions que tout cela va entraîner et, ça, c'est un facteur important.

2350 Quelles seraient les conséquences, donc, sur les routes et sur les habitants et tout ce qu'on a évoqué depuis quelques jours? Donc, ma question est toute simple, elle s'adresse à toute cette équipe. Combien de camions ces activités vont-elles déclencher?

Et je noterai qu'on voit des cartes. Donc, on devrait avoir une certaine idée de la quantité de bois qui passera au four, au séchoir, quoi. Il devrait y avoir moyen d'évaluer le tout.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2355 Vous avez estimé, si le projet se réalise, au maximum des opérations qu'il y aurait 61 voyages. On a dit 122 passages, donc 61 voyages par jour. Qu'est-ce que ça comprend? Est-ce que vous avez oublié tous les transports que monsieur Dingleline mentionne? Et si oui, quel serait le total de ces camions-là, de ces voyages-là?

M. ANDRÉ POULIN :

2365 Monsieur le commissaire, avant de passer la parole à mon confrère qui est spécialiste en trafic routier, Patrick Gagnon, j'aimerais apporter une petite rectification sur la question du four qui a été mentionné par monsieur.

2370 J'en profite pour dire que, au début, le projet, c'était le CIEVO, le Centre d'innovation et d'enfouissement et de valorisation en Outaouais. Après consultation lors de la présentation, la période de consultation, la journée portes ouvertes, rencontre avec la population, je me rappelle très bien, les membres du comité de vigilance et la population nous ont dit: «C'est quoi, ça, ce four au plasma là pour valoriser les boues organiques, les boues résiduaire? C'est dangereux des fours au plasma, on n'en veut pas.»

2375 Donc, à ce moment-là, il nous a été demandé dans une lettre de retirer le four au plasma.
Ça fait que, à ce moment-là, on a décidé d'enlever le mot CIEVO et de ne pas faire de
valorisation énergétique des boues.

2380 En ce qui concerne maintenant la quantité de camions sur le site même des opérations, je
laisse la parole à Patrick.

M. PATRICK GAGNON :

2385 Bonjour, madame la présidente. Bonjour, monsieur le commissaire. Concernant le
transport justement, il faut peut-être mentionner aussi que lorsqu'on regarde un site, le transport,
c'est un des critères que nous avons ajouté en tant que firme d'ingénierie. Lorsqu'on fait une
analyse multicritères, on le regarde, nous utilisons les routes du ministère des Transports.

2390 Je dois rappeler aussi que LDC n'est pas un transporteur, mais nous avons quand même
fait l'exercice de regarder le camionnage au tonnage maximum. Et pour tenir compte aussi des
petites variantes, nous avons même ajouté 25 % supplémentaire pour l'analyse de bruit.

2395 Donc, si on peut intégrer toutes les petites variantes qui pourraient... de vous cibler un cas
particulier, de dire : telle usine ou telle usine qui pourrait s'ajouter dans le secteur, nous en avons
tenu compte en appliquant le 25 %.

2400 J'aimerais ajouter aussi que le réseau routier supérieur, que le ministère des Transports
propose, est fait pour développer régionalement économiquement la région. Donc, les routes 105
et 301 ont d'ailleurs été ciblées dans le réseau de camionnage pour permettre le développement
de la région. Et peut-être le ministère des Transports pourrait ajouter sur ça.

2405 Et on ne peut pas empêcher les gens de circuler sur les routes, mais nous avons quand
même fait l'exercice d'analyser dans un grand rayon. Comme monsieur Poulin l'avait mentionné,
habituellement, on analyse un site d'enfouissement dans un rayon plus restreint. Mais nous,
comme on l'a regardé dans un intérêt régional, on a fait l'exercice par souci professionnel de
vraiment aller au-delà de ces critères-là et de regarder un impact régional.

2410 Donc, c'est ma réponse. Peut-être que le ministère des Transports pourrait parler aussi
du réseau routier supérieur.

M. PAUL DINGLELINE :

(TRADUCTION) Je n'ai pas besoin d'une réponse de la part du ministère du Transport.

Je n'ai besoin d'une réponse que de ces gens. Je pensais avoir une question simple à poser. De toute évidence, ce n'est pas le cas. Alors, je veux clarifier.

2415

L'idée des boues, ça n'y est plus, mais le four à bois, ça y est toujours? Je pense que ça y est toujours? Et si ça y est toujours, ce séchoir à bois, combien de camions est-ce que ça entraînerait?

2420

M. ANDRÉ POULIN :

Effectivement, le séchoir à bois, la valorisation énergétique des biogaz est incluse dans le séchoir à bois. Mais si je ne me trompe pas, les camions qui transportent le bois d'oeuvre actuellement ou les billes de bois font déjà partie du... ce n'est pas des camions de plus qui vont se rajouter, c'est déjà des camions qui circulent actuellement sur les routes.

2425

Mais c'est évident que s'ils viennent au site, ils vont passer en avant, la 301, et ils vont rentrer au site pour faire sécher le bois. Donc, on peut dire qu'ils sont inclus dans le 25 %, en supposant que ce sont de nouveaux camions qui, habituellement, ne passent pas par la 301 mais que là, pour venir faire sécher le bois avec les biogaz, emprunteraient la route 301 si, avant, ils ne l'empruntaient pas.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Ça serait combien par jour de camions que vous anticipez qui pourraient venir utiliser ce service-là? Vous êtes capable de répondre à quelle demande d'abord? Vous seriez capable de répondre à quelle demande pour le séchage?

2435

M. ANDRÉ POULIN :

C'est ça. La quantité de biogaz qui va être produite et qui va être valorisée, premièrement, ce n'est pas au début. C'est vraiment lorsque la production de biogaz va devenir intéressante pour être valorisée. Donc, ça va prendre du temps avant que cela se produise.

2440

Puis la quantité de bois, de 2 x 4 ou de bois d'oeuvre, à mon avis, ça ne sera pas plus qu'un camion ou deux par semaine, maximum, maximum, parce que ça prend du temps sécher du bois. Donc, avec la quantité de biogaz qui va être générée, à mon avis, on ne parle pas plus qu'un ou deux camions par semaine.

2445

M. PAUL DINGLEDINE :

(TRADUCTION) Et pour le recyclage?

2450

M. ANDRÉ POULIN :

2455

Pour le recyclage, c'est ça qui est la beauté de l'idée qui a été proposée, c'est que les camions... l'idée est la suivante. Il y a des camions qui vont venir porter des déchets dans des remorques. Il a été envisagé de nettoyer le camion-remorque. Et après que la benne, elle est propre, de transférer les déchets recyclables du porte-à-porte dans les MRC dans ce camion-remorque là qui va retourner à Gatineau. Donc, ce n'est pas un nouveau camion. C'est le même camion qui, au lieu de retourner vide, retournerait avec des matières recyclables.

2460

M. DENIS ROULEAU :

2465

Et si je peux ajouter à ça, les entrants de ces matières-là, d'où ils proviennent, c'est un service que nous avons proposé pour la MRC du Pontiac. Alors, lorsque ces matières-là arrivent au site, elles arrivent du sens inverse, à partir de la 148 à Campbell's Bay jusqu'au site, et non de Kazabazua au site.

2470

M. PAUL DINGLELINE :

(TRADUCTION) Je trouve cette réponse très imprécise. Enfin, je comprends que je n'aurai pas mieux aujourd'hui.

2475

LA PRÉSIDENTE :

Une question de madame Laura Raymond avec une procuration.

2480

Mme MICHÈLE BORCHERS :

Peut-être juste une rectification ultra rapide au sujet du four à plasma et des boues septiques. Je peux répondre puisque je suis la première intéressée, c'est moi qui étais intervenue à la réunion d'octobre 2005.

2485

Je n'avais pas dit que j'étais contre le four à plasma, au contraire. J'avais simplement dit qu'étant donné que, dans la région, nous avons déjà accepté comme citoyens responsables d'avoir déjà quelque chose dans notre cour, qui était l'usine régionale de traitement des boues septiques de notre MRC, que nous ne voulions pas ajouter encore plus de camions transportant des boues septiques venant de tout l'Outaouais. C'était la raison. Ce n'était pas parce que nous ne voulions pas le four au plasma.

2490

Maintenant, il a été posé une question au sujet du risque de poursuite pénale au cas où le projet aurait été retiré par la municipalité. Et monsieur Rouleau a dit que c'était un risque qui était intégré dans sa démarche, donc qu'il n'aurait pas intenté de poursuite.

2495

2500 Mais pourtant, pendant tout au long de l'année 2006, le maire a tenté en vain de convaincre ses citoyens que la seule raison pour laquelle, après avoir donné son feu vert au projet, il ne pouvait retirer le soutien était qu'il craignait des poursuites judiciaires de la part du promoteur et que c'était la seule raison pour laquelle il ne pouvait plus retirer son soutien. Il a même ajouté de nombreuses fois aux séances du conseil que, en fait, il attendait que son avocat lui donne une opinion juridique sur cette question.

2505 Alors, je voudrais quand même qu'on apprenne ce matin la vérité. Y a-t-il eu ou non des menaces de poursuites judiciaires vis-à-vis la municipalité au cas où elle aurait retiré son soutien au projet?

M. DENIS ROULEAU :

2510 Il y a eu aucune menace de la part de LDC, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Ne parlons pas de menace, mais...

2515 **M. DENIS ROULEAU :**

Bien, aucune notification ou aucun avis que nous avons l'intention de poursuivre dans l'éventualité où un retrait d'appui était...

2520 **LA PRÉSIDENTE :**

Et même, voyez-vous une possibilité où vous pourriez faire une telle démarche?

2525 **M. DENIS ROULEAU :**

Je ne vois pas la possibilité, madame Journault.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

2530 Très bien, je vous remercie. Il faut donc en conclure que le maire a menti à ses concitoyens pendant plus d'un an.

LA PRÉSIDENTE :

2535 Bien, c'est votre opinion.

Monsieur Jacques Raymond, s'il vous plaît.

M. JACQUES RAYMOND :

2540

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, monsieur le commissaire. Bonjour, mesdames et messieurs.

2545

Mon nom est Jacques Raymond. Nous possédons, mon épouse et moi, un chalet au lac Danford situé à environ 2 kilomètres de l'endroit proposé. Je suis la deuxième génération propriétaire, si on peut dire.

2550

Ma question est adressée à la commission et aux gens. Monsieur a fait un commentaire tantôt à l'effet qu'ils ont enquêté sur la gazéification, puis que ce n'était pas bon. Je voudrais qu'il clarifie cette position-là, c'est un scientifique, quelles recherches qu'il a faites pour valider ces affirmations-là?

M. DENIS ROULEAU :

2555

Merci, madame la présidente. Je cède la parole à monsieur Poulin.

M. ANDRÉ POULIN :

2560

Je m'excuse, madame la présidente, je vais rectifier. Je n'ai pas dit que la gazéification n'était pas un bon procédé. Ce que j'ai dit, c'est que lorsque ça avait été proposé, il y avait eu des appréhensions soit vis-à-vis le transport ou soit vis-à-vis la technologie. Il faudrait revoir les écrits et les enregistrements de cette réunion-là pour savoir exactement quelles étaient les appréhensions de la population vis-à-vis la technologie au plasma.

2565

Madame la présidente, je suis personnellement chargé de projet avec le procédé au plasma qu'on appelle l'oxydation humide assistée au plasma. On est en train présentement, avec Hydro-Québec et Fabgroups Technology, d'installer une technologie au plasma, au moment où on se parle, à Valleyfield pour traiter toutes les boues résiduelles de la MRC Beauharnois-Salaberry. Je suis chargé de projet.

2570

Donc, je ne suis pas contre le procédé de plasma. Au contraire, j'en suis un fervent utilisateur et ingénieur qui propose cette technologie-là.

2575

Cependant, le projet dans lequel on travaille présentement n'est pas un projet... LDC n'est pas un promoteur privé qui détient les brevets ou n'est pas un fournisseur d'une technologie au plasma. LDC, son nom le dit, c'est gestion et services environnementaux. Donc, ils offrent des solutions de gestion intégrée au recyclage, réemploi, ça a été dit lors de la présentation, et également la disposition des matières résiduelles.

2580

Donc, le procédé OHAP, qui a été proposé pour la valorisation énergétique des boues

résiduaire, faisait partie d'un éventail de technologies et il n'y avait pas de problème.

2585 Cependant, je reviens encore avec la question des coûts, une des choses qui avaient été discutées au départ, c'est est-ce que le plasma, ou la gazéification, ou l'oxydation humide assistée au plasma ou l'OHAP, sont des technologies qui sont abordables au point de vue des coûts.

2590 On sait que le projet qui est à Ottawa actuellement va coûter, selon ce que j'ai lu sur Internet, par le promoteur Plasco, va coûter 30 M\$ pour à peu près 30 000 tonnes par année, 27 000 tonnes pour être précis. Donc, 30 M\$ pour 30 000 tonnes, c'est une technologie qui est relativement dispendieuse et qui est plus dispendieuse en fait qu'un site d'enfouissement technique.

2595 Autre point, madame la présidente, les coûts d'exploitation sont directement proportionnels si on peut faire la revente de l'électricité ou de l'énergie qui est produite. Donc, à ce moment-là, il faut être près d'un usager ou d'un consommateur d'énergie.

2600 Dans la MRC du Pontiac, il n'y a pas d'usine de pâtes et papiers. Il n'y a pas d'hôpital. La seule façon qu'on pourrait revendre l'électricité pour baisser le prix d'exploitation, ça serait d'aller sur le réseau d'Hydro-Québec.

2605 Au moment où on se parle, il n'y a pas de réglementation, il n'y a pas de projet qui existe d'utiliser la biomasse urbaine pour produire de l'électricité au Québec. Il y a eu un projet, mais l'appel d'offres a été annulé.

2610 Donc, la technologie de gazéification, c'est une très bonne technologie, sauf qu'on parle de 100 \$, 150 \$ la tonne. On ne parle pas dans les brochettes de prix qui ont été mentionnées pour l'enfouissement sanitaire.

LA PRÉSIDENTE :

2615 Justement, ça s'adresse plus à Ressources naturelles, mais côté énergie, il a été question d'ouvrir la possibilité de recevoir de l'énergie pour les producteurs aussi. Il est question que les producteurs, les générateurs privés puissent vendre de l'énergie à Hydro-Québec.

M. ANDRÉ POULIN :

2620 Effectivement. D'ailleurs, au moment où on se parle, la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement, pour tous les projets qui sont en haut de 2 tonnes à l'heure, le règlement sur les études d'impact assujettit les projets à la Procédure des évaluations environnementales.

2625 Donc, c'est le problème actuellement que Hydro-Québec et Fabgroups ont, c'est que tous les projets qui sont en haut de 2 tonnes à l'heure, donc 30 000 tonnes – 2 tonnes à l'heure, ça donne à peu près 16 000 tonnes par année – donc, tous ces projets-là sont assujettis aux études d'impact. Il faut passer aux audiences publiques, etc., faire des études.

2630 Donc, il y a un problème actuellement avec le fait que les projets de valorisation énergétique à l'aide de nouvelles technologies, on doit passer par le processus des audiences publiques. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

2635 Ce n'est pas nécessairement un problème.

M. ANDRÉ POULIN :

2640 Non, ce n'est pas un problème, sauf que si, à chaque fois qu'on veut installer un projet pour faire de la valorisation avec des nouvelles technologies, il faut passer par le processus... quand c'est un projet de 50 000 tonnes, de 100 000 tonnes ou comme celui-ci de 250 000 tonnes par année, il n'y a pas de problème. Mais pour un petit projet dans une station où c'est juste 10 000 tonnes par année, passer par le processus pendant deux, trois ans, les coûts sont très élevés.

2645 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

 Monsieur Poulin, vous avez parlé du coût pour le projet en question de 30 M\$, c'est ça, pour 30 000 tonnes?

2650 **M. ANDRÉ POULIN :**

 Le projet de Plasco, je pense que la meilleure personne pour répondre à ces questions-là serait... il y a un représentant ici de Plasco dans la salle. Donc, vous pourriez peut-être lui poser la question.

2655 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

 Non. C'était juste pour vérifier les chiffres. Si j'ai bien compris, c'était 30 M\$ pour 30 000 tonnes.

2660 **M. ANDRÉ POULIN :**

 Oui.

2665 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et là, vous avez dit: «C'est 100 \$ la tonne.» Pour moi...

2670 **M. ANDRÉ POULIN :**

1 000\$ la tonne.

2675 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Voilà, c'est ça.

M. ANDRÉ POULIN :

Ça, ce sont les investissements. Ce ne sont pas les coûts d'exploitation.

2680 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Ce ne sont pas les coûts de transport également.

2685 **M. ANDRÉ POULIN :**

Et non plus les coûts de transport.

2690 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci.

2695 **M. ANDRÉ POULIN :**

C'est ça.

M. JACQUES RAYMOND :

Concernant cette méthodologie, on nous avait annoncé à cette séance-là que ça revenait à 66 \$ du voyage, si je ne me trompe pas, de déchets à être traités.

2705 Je vais laisser les statistiques de côté pour le moment. Ma question s'adresse possiblement au ministère de l'Environnement et au gouvernement. L'homme des cavernes enfouissait ses déchets. On est rendus en 2007. Quand est-ce qu'on va faire de la recherche sur les nouvelles technologies et les moyens de disposer de nos problèmes? Ce qui m'amène à un autre...

LA PRÉSIDENTE :

2710 On va aller sur cette question-là.

M. JACQUES RAYMOND :

2715 On peut me répondre par écrit.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais on va attendre.

2720 **M. JACQUES RAYMOND :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Vous pouvez y aller.

M. JEAN MBARAGA :

2730 Merci, madame la présidente. Malheureusement, le ministère de l'Environnement ou le gouvernement n'évalue pas nécessairement les technologies. Je m'explique.

2735 Après avoir établi le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, dans ce règlement-là, si monsieur a eu le temps de jeter un coup d'oeil là-dessus, on encadre aussi bien les technologies d'enfouissement que les technologies d'incinération.

2740 Donc, s'il y a un promoteur qui vient avec un projet soit d'enfouissement, soit d'incinération, ce projet-là va être évalué. Mais le ministère n'a aucune préférence ni pour l'enfouissement ni pour la technologie d'incinération. Donc, les deux sont traitées sur le même pied.

M. JACQUES RAYMOND :

2745 Possiblement qu'on pourrait retarder l'empilage d'un site de 80 hectares, une hauteur de 80 mètres, en attendant que cette méthodologie-là soit développée. On parle de 900 ans tantôt pour concerner totalement cet amas. Je pense que quelques années, ça ne serait pas trop demander.

2750 Ce qui m'amène toujours à un autre point. J'essaie...

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous pourrez en parler dans votre mémoire.

2755 **M. JACQUES RAYMOND :**

Oui, oui. Le lixiviat, j'ai cru comprendre qu'on ferait un échantillon par semaine. Est-ce que je pourrais savoir quel quantité de liquide représente ce lixiviat? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut me répondre?

2760

LA PRÉSIDENTE :

Quantité?

2765 **M. JACQUES RAYMOND :**

Quelle quantité, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2770

Quantité journalière, combien...

M. JACQUES RAYMOND :

2775

Non, pour l'échantillonnage.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! D'accord.

2780

M. JACQUES RAYMOND :

Combien de liquide représenterait ce volume ou quel volume représenterait-il?

2785 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour prendre l'échantillon.

M. JACQUES RAYMOND :

2790

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2795 Seulement l'échantillon.

M. JACQUES RAYMOND :

2800 Oui, juste cet échantillon-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2805 **M. DENIS ROULEAU :**

Merci, madame la présidente. Je cède la parole à André Poulin.

M. ANDRÉ POULIN :

2810 Il existe, madame la présidente, un guide d'échantillonnage de caractérisation...

M. JACQUES RAYMOND :

2815 Excusez-moi, rien qu'un estimé sans explication scientifique.

M. ANDRÉ POULIN :

Ah!

2820

M. JACQUES RAYMOND :

Une pinte d'eau? Un verre de lait ou...

2825 **M. ANDRÉ POULIN :**

Non. Il faut prendre un minimum, pendant 24 heures, de 3 litres d'eau pour pouvoir être en mesure de faire les analyses.

2830 **M. JACQUES RAYMOND :**

Une autre question. Combien de lixiviat dégage ce site-là dans une semaine?

LA PRÉSIDENTE :

2835

Pour calculer ça, avez-vous besoin de votre calculatrice?

M. ANDRÉ POULIN :

2840

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous le savez par jour?

2845

M. ANDRÉ POULIN :

Yves a une calculatrice, mais c'est 300 mètres cubes par jour maximum. On parle toujours au maximum.

2850

M. YVES GAGNON :

Madame la présidente, comme il a été mentionné, le débit maximal anticipé lorsqu'on va être arrivés vers la fin de l'exploitation du site, on parle de 241 mètres cubes par jour. Ça, c'est sur une base journalière, si vous voulez, pour le débit maximum.

2855

Évidemment, il faut comprendre qu'au début... c'est un volume, ça, qui va être évolutif dans le temps, qui va augmenter au fur et à mesure que la superficie qui va être utilisée va augmenter. Mais si on prend ce cas-là qui est le plus important, donc, vous prenez 241 mètres cubes par jour ou, si vous voulez, 241 000 litres par jour que vous multipliez par 7, bien, ça va vous donner le chiffre que vous demandez, qui donnerait 1 687 mètres cubes en une semaine.

2860

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous pourrez en discuter dans votre mémoire, parce que vous avez les chiffres qu'il faut.

2865

M. JACQUES RAYMOND :

Oui, mais la question que je voulais poser : scientifiquement, est-ce que l'échantillon représente vraiment la population?

2870

LA PRÉSIDENTE :

Représente l'état de situation. Développement durable, Environnement et Parcs?

2875

M. JEAN MBARAGA :

Monsieur Michel Bourret va répondre à cette question-là.

2880

M. MICHEL BOURRET :

Madame la présidente, ce qu'il faut voir, ce n'est pas seulement un échantillonnage ponctuel une fois qui va donner une indication de la qualité des eaux de lixiviation, mais c'est également l'ensemble des échantillonnages qui vont être effectués au fil des semaines.

2885

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous allez pouvoir vérifier si, effectivement, il y a une modulation dans la qualité de l'effluent.

2890

M. MICHEL BOURRET :

Oui, et également si on s'en va vers une problématique au niveau du traitement des eaux de lixiviation. C'est sûr qu'un échantillonnage, ce n'est pas nécessairement représentatif. Il peut y avoir différents problèmes soit au niveau de l'analyse ou du prélèvement. Mais avec les autres échantillonnages qui se font également par la suite, bien, à ce moment-là, ça devient représentatif de la qualité générale du lixiviat rejeté.

2895

2900

M. JACQUES RAYMOND :

Je me demande si on faisait des sondages, que cette méthodologie serait acceptable, des sondages d'opinions.

2905

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, mais on va plus regarder du côté des scientifiques, parce qu'on peut avoir une perception, mais il faut vraiment regarder ça au plan scientifique, avec toute la panoplie des études qui sont faites de ce côté-là.

2910

C'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui évalue justement la récurrence, le moment où il faudra reprendre des échantillons. Et ça, c'est un minimum une fois par semaine.

2915

Si, à un moment donné, il y a un problème qui apparaît, est-ce que vous demandez à ce moment-là des échantillonnages plus rapides? Si vous voyez l'évolution dans le temps d'une situation, est-ce que vous pouvez demander d'autres échantillons entre des périodes déterminées dans un certificat, sous l'article 22 par exemple?

2920 **M. MICHEL BOURRET :**

C'est évident que s'il y a des dépassements, à ce moment-là, le rejet doit être arrêté. Et avant de rejeter à nouveau, les échantillons devront démontrer que la qualité de l'eau est conforme aux exigences.

2925

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Vous en parlerez dans votre mémoire.

2930 **M. JACQUES RAYMOND :**

On parle du principe de pollueur-payeur.

LA PRÉSIDENTE :

2935

Oui.

M. JACQUES RAYMOND :

2940 Pourquoi on ne parle pas du principe consommateur-pollueur? En d'autres mots, si ça coûte des sous pour faire plus d'échantillonnages, il faut que les gens réalisent qu'à consommer, on pollue, puis il faut les faire payer. C'est tout, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2945

Merci. Alors, vous pourrez développer dans votre mémoire cet aspect-là.

Il nous reste quatre personnes inscrites. Madame Michèle Borchers, s'il vous plaît.

2950 **Mme MICHÈLE BORCHERS :**

2955 Ma question est la suivante. Je crois qu'il a été assez clairement mis en évidence au cours des derniers jours que le maire et le conseil, et le promoteur aussi malheureusement, ont choisi d'exclure pratiquement 75 % des contribuables en tenant seulement compte des résidants permanents dans leur consultation publique. Et le choix des organismes rencontrés laisse aussi à désirer, puisqu'il y a beaucoup d'organismes opposés au projet qui n'ont pas été rencontrés par le promoteur.

2960 Alors, ma question est au ministère de l'Environnement. Cette approche restrictive n'est-elle pas contraire à vos propres directives qui disent qu'il faut associer toutes les personnes concernées?

M. JEAN MBARAGA :

2965 Merci, madame la présidente. C'est toujours dans la mesure du possible. On n'est pas allés faire faire une enquête pour savoir s'il y a des personnes qui devaient être rencontrées et qui ont été rencontrées. Donc, on dit toujours c'est dans la mesure du possible d'informer et de consulter la population, mais ce n'est pas une étape obligatoire dans la procédure.

2970 **Mme MICHÈLE BORCHERS :**

Je sais bien, ce n'est pas...

LA PRÉSIDENTE :

2975 D'accord. Mais l'idée de tout ça, le principe de base, ce n'est pas un règlement, ce n'est pas une démonstration nécessaire, mais c'est souhaitable, à la lecture de la directive, que l'ensemble de la population concernée soit consultée, si on lit bien la directive.

2980 **Mme MICHÈLE BORCHERS :**

Oui.

M. JEAN MBARAGA :

2985 Vous avez 100 % raison, madame la présidente. Je pense même que, dans la directive, c'est une formulation dans ce sens-là.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

2990 Oui, c'est clair.

LA PRÉSIDENTE :

2995 Alors, vous en parlerez dans votre mémoire.

Mme MICHÈLE BORCHERS :

3000 Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Ray Thomas, s'il vous plaît.

3005 **M. OTA HORA :**

Je suis Ota Hora. Merci à Ray Thomas. J'ai une question, madame la présidente.

3010 Je vois beaucoup des manques de consultation entre les MRC et les gens. Est-ce que, dans votre expérience dans les autres domaines... (TRADUCTION) est-ce que c'est une situation typique que vous avez rencontrée ailleurs au sujet d'autres sites d'enfouissement?

3015 On arrive aux audiences et on voit qu'il y a toutes ces choses qui n'ont pas été faites ou qui ont été mal faites. Est-ce que vous avez déjà vu ça ailleurs?

LA PRÉSIDENTE :

On va discuter de ces aspects-là dans le rapport.

3020 **M. OTA HORA :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3025 Mais c'est le seul moment où on peut donner une opinion.

M. OTA HORA :

3030 Merci.

(TRADUCTION) Une question au ministère de l'Environnement. Cantley est un exemple de région où les lois sur l'environnement ont échoué ou les politiques selon les rapports de presse. Je ne sais pas s'ils sont exacts ou non.

3035 Et, donc, ma question est la suivante. Que va faire le ministère de l'Environnement pour resserrer les règlements si on réalise ce site d'enfouissement, pour ne pas faire face à des problèmes similaires?

3040 **M. JEAN MBARAGA :**

Je ne sais pas si le monsieur avait une question d'ordre général ou spécifiquement sur le cas de Cantley.

3045 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, allez-y général.

M. OTA HORA :

3050

Général, oui.

M. JEAN MBARAGA :

3055

De façon générale, c'est sûr et certain que le cas de Cantley, on va s'en inspirer. Est-ce qu'on est obligés de changer la loi et les règlements? Peut-être pas. C'est plutôt le contrôle ou la surveillance pour s'assurer que le promoteur, surtout le promoteur délinquant, puisse justement respecter les lois et règlements qui existent actuellement. Parce que ce n'est pas parce que les lois et règlements sont mal faits, c'est parce qu'ils ne sont pas simplement bien respectés.

3060

M. OTA HORA :

Merci. Juste un dernier commentaire.

3065

(TRADUCTION) Je suis très impressionné par ce processus. Je suis très heureux d'y avoir participé et je tiens à dire que je suis déterminé à faire partie de la solution.

Je ne suis pas ici pour discréditer qui que ce soit quand je pose des questions, c'est simplement pour essayer de trouver de meilleures solutions pour tout le monde.

3070

Et mon sentiment pendant tout ce processus, c'est que j'ai l'impression que tout le monde a la même attitude, tout le monde essaie de trouver la meilleure solution pour tout le monde, parce que nous avons tous une responsabilité les uns envers les autres. Et, donc, je remercie tous les participants d'ailleurs.

3075

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Hora. Vous nous aviez dit que vous aviez personnellement une autre question, je vous ai invité à la poser par écrit. Si vous voulez, vous pourriez la poser maintenant aussi.

3080

M. JEAN MBARAGA :

Excusez, Madame la présidente, juste un petit point de précision pour le monsieur. C'est que les dépôts de matériaux secs n'existeront plus. Donc, on ne pourra pas ni agrandir ni établir des lieux de débris de construction et de démolition.

3085

M. OTA HORA :

3090 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Ça va?

M. OTA HORA :

Ça va.

3100 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous questions ont été répondues? Vous pouvez le faire par écrit aussi jusqu'à vendredi.

M. OTA HORA :

3105 Merci beaucoup, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

3110 Merci. Il reste une personne, monsieur George McCormick, dernière personne inscrite au registre.

M. GEORGE McCORMICK :

3115 TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, merci. Quelques questions. Pour ce qui est du sulfure d'hydrogène, comment est-ce que ce sera recueilli? Et pour ce qui est du méthane, est-ce que ce sera brûlé? Donc, ces deux composés chimiques, s'il vous plaît.

3120 **M. YVES GAGNON :**

Alors, madame la présidente, ce qui est prévu dans le cadre de ce projet-ci, qui est d'ailleurs une obligation en vertu du nouveau règlement, c'est de capter les biogaz qui sont générés à l'intérieur donc du site et, effectivement, de les brûler.

3125 Alors, comme ces gaz-là contiennent beaucoup de méthane et également on y retrouve du H₂S, bien, ces composés-là, comme d'autres d'ailleurs qu'on retrouve dans les biogaz, vont donc être détruits par le processus d'incinération.

3130 Donc, c'est ce qui est prévu dans le projet et qui est conforme à ce que la nouvelle réglementation exige d'ailleurs.

M. GEORGE McCORMICK :

3135 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci. Oui?

3140

M. JACQUES RAYMOND :

 Une question. Le procédé de brûlage, est-ce qu'il va dégager des odeurs de soufre?

3145

M. YVES GAGNON :

 Non, justement parce que lorsque vous incinerez, ces composés, si vous voulez, sont détruits lors de l'incinération.

3150

M. DONALD LABRIE, commissaire :

 Et quelle est l'efficacité de destruction exigée par le règlement?

M. YVES GAGNON :

3155

 Je vous dis ça de mémoire. Peut-être que monsieur du ministère pourra me corriger, mais c'est 98 % et plus de destruction qui est demandée. Et ce sont des incinérateurs que vous retrouvez dans plusieurs, plusieurs sites d'enfouissement aux États-Unis. Il y en a au Québec aussi à plusieurs endroits, que ce soit à Lachenaie, à Sainte-Sophie, à Sherbrooke, etc. Et ce sont des technologies qui sont bien, si vous voulez, éprouvées depuis déjà plusieurs années.

3160

M. DONALD LABRIE, commissaire :

 Merci.

3165

LA PRÉSIDENTE :

 Est-ce que vous avez une déclaration à faire en fermeture, monsieur le promoteur?

3170 **M. DENIS ROULEAU :**

Non. Tout simplement merci beaucoup, madame la présidente, monsieur le commissaire, ainsi que tous les intervenants et tout le monde finalement. Merci beaucoup.

3175 **LA PRÉSIDENTE :**

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez d'autres informations à fournir à ce stade-ci de la démarche? Ça va?

3180 Alors, ceci met fin à la première partie de l'audience publique. Je vous rappelle que vous aurez jusqu'à vendredi, le 25 mai, pour nous faire parvenir des questions par écrit. Ces questions deviennent les questions de la commission. Nous les traiterons comme nous les avons traitées en audience publique, c'est-à-dire que lorsque les questions ont déjà été répondues, les analystes vous indiqueront que vous pourrez trouver les réponses dans les transcriptions. La commission
3185 pourra aussi compléter les questions pour les fins de son enquête.

La deuxième partie de l'audience publique se tiendra à compter du 12 juin à la salle Héritage dans la municipalité de Low. Nous verrons, dépendamment des intentions de mémoires ou de déclarations de venir participer en deuxième partie, s'il y a lieu de se rendre dans d'autres
3190 endroits.

L'objectif de la deuxième partie de l'audience publique est de recevoir vos opinions. Alors, c'est ouvert à tous. Ce qu'il faut, c'est de l'indiquer le plus tôt possible au secrétariat de la commission pour pouvoir réserver du temps et louer les locaux.
3195

Alors, si vous pouvez le faire dès la semaine prochaine, ce serait bienvenu. Le plus tôt sera le mieux.

En ce qui concerne vos mémoires, on apprécierait énormément les recevoir le vendredi, en tout cas au plus tard le vendredi, je pense que c'est le 8 juin, le vendredi avant mardi le 12 juin. En tout cas, c'est le dernier vendredi, c'est le 8 juin, pour qu'on puisse les lire et préparer notre questionnement.
3200

On va vous réserver 25 minutes par présentation. Si les gens disent: «Moi, ça ne sera pas si long que ça», on verra. Mais il y a du temps consacré à votre présentation puis, ensuite, du temps pour l'échange avec la commission à l'intérieur de cette plage de 25 minutes.
3205

En deuxième partie, c'est très différent. Tout le monde est invité, mais il n'y a pas de table de promoteur, il n'y a pas de table de personnes-ressources. Vous êtes, bien sûr, les bienvenus, parce que vous allez avoir à continuer à travailler dans le domaine de la gestion des
3210

matières résiduelles. Ça peut aider pour aussi d'autres dossiers. L'expérience qu'on acquiert à l'audience publique, bien, ça aide pour les suites.

3215 À ce moment-là, le registre est ouvert pour les rectifications. Alors, s'il y a des choses qui sont dites, lors de la présentation des mémoires ou contenues dans un mémoire, vous pourrez vous inscrire au registre, toute personne, promoteur, personne-ressource, participant, quel qu'il soit, pour rectifier des faits et des faits seulement, et non pour discuter une opinion.

3220 Chaque personne a le droit à son opinion, mais ça doit se faire dans le respect comme vous l'avez fait, et c'est tout à votre honneur. Tous les participants à cette audience publique, vous vous êtes respectés, puis on vous en félicite, au nom de la commission, au nom de l'équipe, ça a été souligné.

3225 Alors, toutes les transcriptions vont être disponibles dans environ une semaine en français et en anglais sur le site Internet de la commission et dans les centres de consultation.

3230 Alors, au nom de la commission, nous voulons remercier tous les participants, le promoteur pour la diligence qu'il a apportée à répondre aux questions et la bonne volonté de donner les réponses. Je pense que ça a été apprécié par tout le monde. Je vous remercie et nous sommes assurés que vous allez continuer à travailler dans ce sens-là tout au cours du mandat de la commission.

3235 L'ensemble des personnes-ressources pour toute l'énergie que vous avez donnée à répondre à ces questions, merci beaucoup. Ça a été très apprécié par les gens. Nous avons eu de très bons commentaires au secrétariat de la commission. Merci. On est certains que vous allez continuer à nous donner des bonnes réponses par écrit, au besoin, si la commission vous demande votre collaboration dans les semaines qui vont suivre.

3240 Puis merci aussi à l'équipe de la commission, les analystes, les gens du secrétariat et toute l'équipe.

Merci à nos sténotypistes. Ça prenait beaucoup de concentration pour poursuivre tout ça. On sait la qualité de votre travail. Merci beaucoup madame Maisonneuve et madame Rinaldi.

3245 Et merci aux traducteurs. C'est vraiment un travail remarquable que vous faites. Les gens sont venus nous dire comment ils ont apprécié votre travail, monsieur Bernard Proulx, monsieur Jean-Michel Gazet, madame Yasmine Norris, madame Karine Rosback et monsieur Craig Pollock.

3250 Et en terminant, un gros merci aux participants. Vous avez été très respectueux des règles. Vous avez travaillé fort, on l'a vu, tout au cours de cette première partie de l'audience

publique. Et je pense que tout le monde a apprécié votre attitude, votre respect que vous avez su démontrer envers chacun des participants. C'est tout à votre honneur.

3255 À la prochaine!

3260 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3265 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.